

Côte-d'Or

magazine



Le Conseil Général
à vos côtés

en **2014**

Conseil
Général 
www.cotedor.fr

N° 138 Janvier-Février 2014



**Un budget 2014
contraint mais
responsable !**

> À lire en p.8

FOCUS P.6

Logement :
un toit pour tous

ACTUS P.16

Maintenir l'école
en milieu rural

SORTIR EN CÔTE-D'OR P.23

Le 1^{er} salon des Seniors
et de l'Autonomie

BONNE ANNÉE

2014

Chaque jour
avec vous

Conseil
Général 
www.cotedor.fr

Plafond de la Salle des Séances du Conseil Général (arch. Arthur Chaudouet 1902)

SOMMAIRE

n°138 Janvier-Février 2014

04 **INSTANTANÉS**
Des événements 100 % Côte-d'Or06 **FOCUS**
Logement : un toit pour tous

08 DOSSIER

Un budget 2014 contraint mais responsable !

15 **ACTUS**

- L'appel à témoins des Archives départementales
- Maintenir l'école en milieu rural
- L'accès au droit, un droit pour tous
- L'éveil des tout-petits à l'art, Tout un art !

19 **EN MISSION**
Mélanie Bussière,
chef du service collèges et actions scolaires

20 **100 % CÔTE-D'OR**

- L'actu de nos territoires
- Pour l'amour de la pierre

22 **ESPACE JEUNES**
Sensibiliser les collégiens
à la création contemporaine

23 **SORTIR EN CÔTE-D'OR**

- Le 1^{er} salon des Seniors et de l'autonomie
- Pinocchio va promener sa "bobine" en Côte-d'Or !
- Salon de l'agriculture 2014, la Côte-d'Or se met au vert à Paris
- Conter sans compter !

27 **L'AGENDA DE VOS SORTIES**

30 **TRIBUNES LIBRES**

31 **PRATIQUE**

Un budget d'engagement au service de la Côte-d'Or

Lors de la session du 19 décembre 2013, le Conseil Général a adopté son budget pour l'année 2014. Un budget qui s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile.

Il y a tout d'abord les conséquences de la crise économique. Les droits de mutations liés aux transactions immobilières, qui constituent une ressource importante, ont baissé de 14 % en 2013. La situation devrait rester difficile en 2014. Pour la première fois, nous aurons une baisse des dotations de l'État de 3,6 millions d'euros pour 2014, et de plus de 6 millions d'euros en 2015, sans compter la hausse constante de nos dépenses obligatoires, notamment dans le domaine social.

A cela s'ajoutent également les dépenses supplémentaires qui nous sont imposées par l'État. Je pense à la TVA sur les transports collectifs qui passe de 7 à 10 %, à la réforme des rythmes scolaires et ses conséquences sur les transports scolaires, qui nous ont obligés à budgéter 400 000 € cette année, à la hausse du RSA de 10 % en cinq ans, ou encore à la suppression du délai de carence que je regrette profondément...

Dans ce contexte, il nous a fallu faire des choix pour assurer les solidarités, toutes les solidarités, en direction des plus fragiles et nous continuerons de lutter contre les fraudes, en direction des territoires sans sacrifier l'investissement et en maîtrisant l'endettement.

Ainsi, nous ne financerons plus, à partir du mois de mai 2014, l'Aéroport Dijon-Bourgogne.

Nous nous sommes recentrés sur nos compétences, notamment dans le domaine économique, en privilégiant le soutien à l'artisanat, au commerce de proximité et à l'agriculture. Il appartient à la Région d'assumer les missions que lui confie la loi.

Choix clairs, choix assumés avec, également, la volonté de soutenir les familles dans ces temps difficiles. Nous allons ainsi maintenir la gratuité des transports scolaires et le ticket Côte-d'Or restera à 1,50 € malgré la hausse de la TVA quelle que soit la distance parcourue.

Enfin, nous n'augmenterons pas les impôts fonciers en 2014. Le cap, c'est que tout doit être fait pour soutenir l'investissement et les équipements d'avenir. 70 millions d'euros seront investis cette année, soit autant qu'en 2013, pour mener à bien nos investissements propres et continuer l'aide aux communes.

2014, enfin, sera la première année d'application du Schéma d'Aménagement Numérique qui marquera une nouvelle étape dans l'équipement en Très Haut Débit de nos territoires.

C'est donc un budget 100 % au service de la Côte-d'Or, un budget d'engagement au service des Côte-d'Oriens, quel que soit leur lieu de résidence, que je vous invite à découvrir plus en détails dans le dossier qui lui est consacré dans ce Côte-d'Or magazine.



*Le budget 2014 est un budget
100 % au service de la Côte-d'Or,
un budget d'engagement au service
des Côte-d'Oriens, quel que soit
leur lieu de résidence*

François SAUVADET

Ancien ministre
Député de la Côte-d'Or,
Président du Conseil Général



Ce "tampon" permet d'identifier clairement les actions, les soutiens, les politiques que mène actuellement le Conseil Général et qu'il pourrait ne plus pouvoir mettre en œuvre du fait de la réforme territoriale et des charges financières nouvelles imposées par l'État.



CITÉ 21, LE RENDEZ-VOUS DES COLLECTIVITÉS 12-13/12

> **LA CÔTE-D'OR, DÉPARTEMENT FLEURI !** Le palmarès 2013 du concours départemental des "Villes et Villages fleuris" organisé par Côte-d'Or Tourisme, a été dévoilé pendant le salon. Les communes de Chamesson, Charmes, Ladoix-Serrigny et Senailly ont obtenu leur première fleur, la commune de Levernois a acquis sa deuxième fleur et la commune de Nuits-Saint-Georges sa troisième fleur ! Par ailleurs, Beaune Sud a été désigné comme "canton le plus fleuri". La Côte-d'Or mérite bien son label "département fleuri", attribué par le Conseil national des villes et villages fleuris !



> Sur Cité 21, salon des collectivités territoriales, **LE STAND DU CONSEIL GÉNÉRAL ÉTAIT CONSACRÉ AU DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT, À L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LEURS PROJETS PAR LA "MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS" ET AU TRAITEMENT DE LEURS ARCHIVES AVEC LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE CÔTE-D'OR.** La conférence, qu'il a organisée sur le thème : "Redécoupage des cantons : quelles conséquences pour les communes ?", fut l'un des temps forts du salon. Il y a été largement débattu de la réforme territoriale engagée par l'Etat qui fragilise encore les territoires ruraux.

➔ **Redécoupage cantonal : tout savoir, tout comprendre, réagir : www.cotedor.fr**



Cellule de coordination de l'Information et de la Gestion du Trafic du Conseil Général (CIGT)

365 AGENTS DÉPARTEMENTAUX MOBILISÉS FACE AUX INTEMPÉRIES HIVERNALES !

> APRÈS UN PREMIER ÉPISODE NEIGEUX FIN NOVEMBRE, DES PÉRIODES DE VERGLAS ET DE PLUIES VERGLAÇANTES LA PREMIÈRE QUINZAINE DE DÉCEMBRE, LES 365 AGENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL mobilisés pendant la période de viabilité hivernale (du 15 novembre au 15 mars) restent prêts à affronter les intempéries ! Chaque semaine, 160 agents sont d'astreinte 24h/24. Leur objectif : faciliter la circulation des véhicules malgré les mauvaises conditions climatiques. Au cours de l'hiver 2012-2013, le Département a mobilisé près d'1,8 M€ (hors coût des agents et des véhicules du Conseil Général) pour la viabilité hivernale.

➔ Consultez en direct l'état des routes du département sur www.cotedor.fr, rubrique Inforoute. Serveur vocal 24h/24 au 03 80 63 30 63



LE CIS "DIJON EST" EST OPÉRATIONNEL ! 9/12

> PARTICULARITÉ DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS "DIJON EST" RÉCEMMENT INAUGURÉ À CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR : FAIRE COHABITER DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES. Un projet qui s'est inscrit dans le cadre du programme OSADICE visant à réorganiser et optimiser les services d'incendie et de secours dans l'agglomération dijonnaise. Le CIS "Dijon Est" accueille 85 sapeurs-pompiers (31 professionnels et 54 volontaires). Ils seront amenés à assurer plus de 2 000 interventions par an, avec l'objectif d'intervenir dans un délai maximum de 10 minutes à partir de l'appel téléphonique. Rappelons que le Conseil Général de Côte-d'Or est le premier partenaire financier du SDIS avec 17 M€ pour 2014.



© Pierre Athias-tactill

DES CONDITIONS DE CONFORT IDÉALES POUR LES RÉSIDENTS 29/11

> François Sauvadet, Président du Conseil Général, A RAPPELÉ TOUT L'ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT ENVERS LES AÎNÉS DONT IL A LA CHARGE, LORS DE L'INAUGURATION DU NOUVEAU BÂTIMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) DU CENTRE GÉRIATRIQUE CHAMPMAILLOT d'une capacité de 76 places, rue Jules Violle à Dijon. L'établissement n'était plus adapté au degré de dépendance de ses résidents (chambres trop exigües, fenêtres non sécurisées, barres d'appui et revêtements de sol inadaptés...). L'Ehpad dispose d'une capacité d'accueil totale de 286 places dont 6 d'accueil de jour. Le Conseil Général, très concerné par le "bien vieillir en Côte-d'Or", a soutenu ce projet à hauteur de 644 900 € (pour la partie Ehpad).



LA CÔTE-D'OR DIT NON AU REDÉCOUPAGE DES CANTONS

6/01

> Le 6 janvier dernier, lors d'une session extraordinaire qui aura duré près de 5 heures, LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CÔTE-D'OR A RENDU UN AVIS DÉFAVORABLE SUR LE PROJET DE NOUVELLE CARTE CANTONALE. 24 Conseillers Généraux ont voté pour sa révision, 12 ont voté contre, six se sont abstenus et un a refusé de voter. "Ce projet de réforme territoriale est une erreur historique" a réaffirmé le Président du Conseil Général, en préambule de la réunion à laquelle assistait une centaine de maires venus exprimer leur inquiétude sur cette loi. Ses conséquences seront lourdes : disparition de la moitié des cantons, de vingt-trois chefs-lieux et des services au public qu'ils accueillent, désordre de la gouvernance territoriale... "Nous demandons au Gouvernement de reprendre la concertation qui n'a pas eu lieu", a conclu François Sauvadet à l'issue des discussions. "Si le Gouvernement ne revoit pas sa copie, j'engagerai un recours devant le Conseil d'Etat".

TOUTES LES ACTUS SUR www.cotedor.fr



Sous l'effet de la crise, le logement est devenu l'une des premières préoccupations des Côte-d'Orniens les plus fragiles. Manque de logements à loyers modérés, habitats indignes, précarité énergétique... bien que l'habitat reste prioritairement la compétence de l'Etat, le Conseil Général fidèle à sa mission de solidarité, a choisi de mettre en œuvre une politique de logement volontariste. Il est important de prendre en compte toutes les formes d'habitat, public et privé, dans une perspective de mixité et de développement de l'offre. C'est l'objectif du Plan départemental de l'Habitat que le Département a élaboré en 2012/2013 avec l'Etat. Véritable outil de concertation entre le Conseil Général, l'Etat, les communes mais aussi les bailleurs, les associations... il vise notamment à assurer la cohérence entre les politiques menées dans les territoires couverts par un Plan Local de l'Habitat (PLH) et celles qui sont menées par le Département afin de remédier aux éventuels déséquilibres territoriaux. Par ailleurs, le Conseil Général intervient aussi directement auprès des personnes par l'intermédiaire du Fonds de Solidarité pour le Logement, outil majeur d'aide aux Côte-d'Orniens aux ressources modestes.



Joël Abbey
Président de la Commission Infrastructures, Transports, Bâtiments et Habitat



Logement : un toit pour tous

1 Favoriser la production de logements sociaux

Le Conseil Général participe au développement de logements à loyers maîtrisés, conformes aux attentes des ménages les plus modestes. Il s'est engagé en faveur d'une offre diversifiée de logements sociaux selon les besoins des territoires sur son périmètre d'intervention (péri-urbain et rural). Auprès des communes, pour maintenir une attractivité résidentielle dans les centres bourgs, le Conseil Général soutient la création de logements par la réhabilitation du patrimoine communal ancien.

Aux côtés des opérateurs HLM ou organismes agréés, il participe à la production de logements conventionnés (hors zone dijonnaise).

En secteur péri-urbain, à fort enjeux social du fait de la proximité avec l'agglomération dijonnaise, le Conseil Général intervient avec des aides financières plus importantes, voire spécifiques sur le foncier. Ce qui renforce l'offre résidentielle proche des emplois, services, équipements et transports, et limite l'étalement urbain.

Le Conseil Général aide également les bailleurs privés à produire des logements à loyer maîtrisé dans le cadre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur les territoires de la communauté de communes du Sinémurien ou de Programme d'Intérêt Général porté par le Pays Saône Vingeanne.

2 Participer au renouvellement urbain

Issue de la loi d'orientation sur la rénovation urbaine, l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) simplifie et accélère les démarches des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux qui souhaitent mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine dans les quartiers dits prioritaires. Des projets d'ampleur qui participent à la réduction des inégalités et qui modifient l'image des villes. C'est dans ce cadre que le Conseil Général a décidé d'intervenir sur le territoire de l'Agglomération Dijonnaise en participant à la reconstruction de logements et d'équipements publics spécifiquement dans les six quartiers qui ont été considérés comme prioritaires à Dijon (Fontaine d'Ouche et Grésilles), Chenôve (Mail), Longvic (Bief du Moulin), Quetigny (Centre) ou encore Talant (Belvédère).

Sur la période 2005-2013 l'engagement financier du Conseil Général en faveur de la rénovation urbaine s'élève à 7,9 millions €.



Le Fonds de Solidarité pour le logement (FSL)

“Un outil d'aide au logement pour tous”

Le Fonds de Solidarité pour le Logement concourt à la mise en œuvre du droit au logement pour tous et intervient dans le cadre des politiques d'aide au logement qui contribuent à la diversification d'une offre accessible aux ménages à faibles ressources. Le FSL s'intègre dans une démarche de prévention et d'insertion sociale associant les bailleurs publics et privés, les services sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales, les Centres Communaux d'Action Sociale, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement, les fournisseurs d'énergies, d'eau et de téléphone. Il intervient en coordination avec d'autres dispositifs tels que le surendettement, la prévention des expulsions, la lutte contre l'insalubrité.

Objectif ? Permettre l'accès à un logement décent, dans le secteur public ou privé ; maintenir dans leur logement des ménages ayant des impayés de loyers, d'énergie, d'eau et de téléphone ; favoriser l'accompagnement social lié au logement en vue de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement de personnes en difficulté, dans une perspective d'insertion ; soutenir le logement temporaire et faciliter la gestion locative en apportant un soutien financier aux associations. Entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2013, 5 284 aides ont ainsi été accordées pour un montant total de plus de 1,3 M€.

L'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH)

Outil d'aide à la décision des politiques de logement, l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) est un instrument d'évaluation, dont la Côte-d'Or est le champ d'observation. Il permet de disposer d'un espace d'échanges entre les acteurs locaux de l'habitat ainsi que d'un outil d'information auprès des différents acteurs du logement. L'organisme analyse aussi bien la conjoncture du marché immobilier, des loyers et des charges locatives, que les demandes en logement social ou les besoins en logements des ménages défavorisés.

ORVITIS un opérateur au service du Conseil Général

Créé en 1930 à l'initiative du Département, Orvitis est le premier bailleur social de Côte-d'Or avec un parc de 12 350 logements sur 126 communes. Il assure des missions d'aménageur et de constructeur, de prospection foncière jusqu'à la livraison des programmes clés en main. Orvitis accompagne ainsi les collectivités dans leurs projets de construction, de réhabilitation ou de rénovation d'immeubles. Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et pour faciliter la réalisation des opérations, le Conseil Général a signé une convention financière avec ORVITIS et la Caisse des Dépôts relative à la mise en place d'une Ligne Globale de Financement Pluriannuelle (LGFP). Il apporte sa garantie à Orvitis sur le montant total de la ligne de financement. Entre 2007 et 2012, Orvitis a réalisé 288 logements dans les territoires de délégation représentant un soutien financier de plus de 1,7 M€.

3 Développer l'éco-réhabilitation

La précarité énergétique est aujourd'hui une réalité préoccupante, encore accentuée par la hausse du prix de l'énergie. Le Conseil Général a mis en place plusieurs dispositifs pour venir en aide à ceux qui sont le plus touchés par cette problématique économique et environnementale. A travers le contrat *AmbitionS Côte-d'Or* signé avec la communauté d'agglomération dijonnaise, le Département apporte son soutien à la réhabilitation thermique de logements existants, conventionnés par les bailleurs HLM. Son engagement sur l'ensemble de ce programme représente près de 4 M€. Aujourd'hui, ce sont 728 logements qui ont pu bénéficier d'une éco-réhabilitation pour plus de 1,8 M€. Dans le reste de la Côte-d'Or, des aides sont apportées aux propriétaires occupants répondant aux critères d'octroi, pour la rénovation thermique de leur logement via le programme “Habiter Mieux” porté par l'Anah. Ces aides sont complétées par une subvention de l'Anah pour les travaux d'amélioration énergétique des logements de plus de 15 ans. Si ces programmes répondent à la nécessité de lutter contre la fracture énergétique, ils représentent aussi un vivier économique important pour les artisans.



Un budget 2014 contraint mais responsable !

Chiffres clés

Budget 2014
552,4 M€
(+ 0,9 %)

256,9 M€

(+ 0,8 %)
Aides aux plus fragiles

163 M€

Aménagement du territoire
et investissements
en Côte-d'Or

132,5 M€

Un service public économe
et de qualité



LES DÉPARTEMENTS SUBISSENT LE DOUBLE EFFET D'UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DÉGRADÉ ET D'UN ÉTAT QUI SE DÉSENGAGE AU POINT DE DIMINUER FORTEMENT POUR LA PREMIÈRE FOIS LES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS (3,6 M€ EN MOINS POUR LA CÔTE-D'OR). C'EST DANS CE CONTEXTE TENDU QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL A ÉLABORÉ SON BUDGET 2014, EN PLAÇANT LA SOLIDARITÉ ET LE SOUTIEN AUX TERRITOIRES AU CŒUR DE SON ACTION.

La crise qui touche l'économie n'épargne pas les collectivités territoriales, qui voient elles aussi, leurs recettes diminuer et leurs charges se maintenir voire augmenter. Pour les Départements, la hausse des dépenses sociales (100 bénéficiaires du RSA en plus en moyenne chaque mois) et les charges imposées par l'État (hausse du RSA Socle de 10 % jusqu'en 2017, hausse de la TVA intermédiaire sur les transports, réforme des rythmes scolaires), coïncident avec la diminution des recettes liées à la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises ou aux droits de mutation.

Solidaire et juste

Malgré cette période de mutation, le Conseil Général a élaboré un budget responsable, économe et juste. L'Assemblée départementale a fait le choix de ne pas augmenter les impôts en 2014, de maintenir ses charges de fonctionnement au même niveau qu'en 2013 et de ne pas répercuter les hausses imposées par l'État sur les services au public. Solidaire avec les hommes (256,9 M€ à destination des plus fragiles, les personnes âgées et l'enfance maltraitée), le Département le sera aussi envers les territoires (163 M€ prévus pour l'investissement et l'aménagement du territoire). Depuis toujours, la solidarité est au cœur des missions du Conseil Général, qui, cette année encore, compte bien donner tout son sens à ce mot !

10 priorités pour les Côte-d'Oriens !

EN NOVEMBRE 2012, VOUS AVEZ ÉTÉ 10 000 À RÉPONDRE À L'ENQUÊTE COTEDOR2.1 SUR NOS POLITIQUES ET SUR LES PRIORITÉS AUXQUELLES, SELON VOUS, LE CONSEIL GÉNÉRAL DOIT SE CONSACRER. AUJOURD'HUI, C'EST EN TENANT COMPTE DE VOS PRÉOCCUPATIONS ET DE VOS ATTENTES POUR L'AVENIR DE LA CÔTE-D'OR QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL A ÉLABORÉ SON BUDGET 2014 !

1 Entretien des routes et sécurité routière

Pour 90,67 % d'entre vous, c'est la priorité numéro 1 ! Pour garantir la sécurité sur les routes, le Conseil Général consacrera 29,5 M€ à la voirie en 2014. Parmi les opérations programmées : la poursuite de l'aménagement du carrefour entre la RD 906 et la RD 973 à La Rochepot pour 620 000 €, le démarrage de l'opération de requalification du pont de Saint-Jean-de-Losne pour 700 000 € ou encore les premiers travaux liés à la suppression du passage à niveau de Ruffey-lès-Echirey, très accidentogène, pour 350 000 €.

2 Soutien aux personnes âgées

Vous considérez à 89,95 % que soutenir nos aînés doit être une priorité pour le Conseil Général. En 2014, le Conseil Général, dans le cadre de son nouveau Schéma des Seniors et de l'Autonomie, consacrera 73,3 M€ aux personnes âgées, un budget en augmentation (+ 1 % par rapport à 2013). Afin d'améliorer la qualité de leur accueil en établissement, le Conseil Général accompagnera la rénovation de plusieurs Ehpad en 2014 : CHU de Champmaillot, hôpital d'Arnay-le-Duc, Is-sur-Tille et Beaune.

3 Soutien à l'économie et aux entreprises

A 79,18 %, vous estimez qu'il est du rôle du Conseil Général de soutenir l'économie locale. Cela ne relève pas de sa compétence légale, mais il soutiendra l'emploi et l'activité économique de proximité à hauteur de 3,6 M€ en 2014. Dans le cadre du partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, il apportera notamment 75 000 € à l'opération ATRA (Action Transmission Reprises d'entreprises Artisanales), qui a facilité 32 transmissions-reprises et permis le maintien ou la création de 74 emplois en 2012.

4 Soutien à l'éducation

Soutenir les jeunes doit rester une des priorités du Conseil Général, selon vous (à 78,27 %). En 2014, le Département consacrera 22,9 M€ à l'éducation. Il accompagnera notamment les collégiens, lycéens et apprentis dans la réussite de leur parcours scolaire par des aides à la scolarité : bourses départementales (870 000 €), primes aux élèves de Segpa (62 000 €) et prime aux apprentis (95 000 €).

5 Entretien et Equipement des collèges

Entretien et équiper les collèges de Côte-d'Or, c'est le rôle du Conseil Général pour 76,9 % d'entre vous. C'est vrai : c'est bien une obligation du Département de donner à l'ensemble des collèges de Côte-d'Or (publics et privés) les moyens de fonctionner. En 2014, il allouera une dotation de 10,3 M€ aux 54 établissements côte-d'oriens. Par ailleurs, il apportera 1,4 M€ pour équiper les collèges publics en mobilier, matériels scolaires et informatique. Au cours des dix dernières années, le Conseil Général a investi 174 M€ dans les collèges de Côte-d'Or.

6 Soutien à la petite enfance

76,71 % d'entre vous estiment que préserver le temps de l'enfance, c'est primordial. En 2014, le Conseil Général consacrera 66,4 M€ à ses politiques de prévention maternelle et infantile ! Par ailleurs, afin d'offrir les meilleures conditions d'éducation, il accompagnera notamment les constructions scolaires du 1^{er} degré à hauteur de 900 000 €. Ainsi à Vignoles par exemple, le futur pôle scolaire permettra de regrouper 5 élémentaires, 2 maternelles et des services périscolaires sur un même site. Ce nouvel équipement, plus adapté aux besoins des familles, accueillera 110 élèves de Ruffey-lès-Beaune et Vignoles dès la rentrée 2014-2015.

7 Soutien aux territoires ruraux

74,62 % d'entre vous encouragent le Conseil Général à soutenir les territoires ruraux. En 2014, le Département apportera son aide aux communes et intercommunalités à hauteur de 24 M€. Il soutiendra entre autres la valorisation du patrimoine communal à travers le programme Village Côte-d'Or, dans lequel il injectera de nouveau 1 M€. Ce programme permet d'accompagner une centaine de communes chaque année dans leurs projets d'investissement courants.

8 Transports scolaires

C'est le Conseil Général qui organise et finance les transports scolaires hors agglomérations, un service public auquel vous tenez à 72,35 %. Il a fait le choix de maintenir sa gratuité, en dépit de la réforme des rythmes scolaires, qui générera un surcoût de 450 000 € à compter de septembre 2014. Cette année, les transports scolaires représenteront une enveloppe de 27,1 M€ pour la collectivité.

9 Transports collectifs

Pouvoir compter sur un bon réseau de transport collectif, c'est important pour 68,57 % d'entre vous. Avec les 28 lignes régulières du réseau Transco, le Conseil Général dessert 338 communes de Côte-d'Or. En 2014, il consacrera 32,5 M€ à ce réseau de transport en commun (transports scolaires inclus) en maintenant notamment une offre tarifaire attractive (ticket Côte-d'Or à 1,50 € instauré en 2009), malgré la hausse de la TVA dans les transports.

10 Protection de l'environnement

Vous êtes 68,25 % à prendre très au sérieux la protection de l'environnement. C'est également le cas du Conseil Général qui consacrera en particulier 500 000 € à la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Juché sur un plateau calcaire, le site de Saint-Germain-le-Rocheux (canton d'Aignay-le-Duc), dont les richesses faunistiques et floristiques méritent d'être préservées, sera le 1^{er} ENS labellisé de Côte-d'Or.

CHIFFRES CLÉS 2014

Insertion et lutte contre l'exclusion :
50,1 M€ dont

46 M€

Versement du RSA

3,6 M€

Actions d'insertion par l'économie et l'accompagnement social

Logement

3,5 M€ dont

1,9 M€ FSL

1,2 M€ Aides à la pierre

Action en direction des jeunes

400 000 €

Fonds d'Aide aux Jeunes

100 000 €

Contrats Atout Jeunes 21

200 000 €

Maison des adolescents de Côte-d'Or

Soutien à l'économie

32 300 €

Soutien aux organismes et associations concourant au développement économique de la Côte-d'Or

700 000 €

Fonds d'Intervention Economique Départemental

75 500 €

Soutien à l'artisanat et aux sociétés coopératives

155 000 €

Aide à la création-transmission d'entreprise

400 000 €

Soutien aux pôles de compétitivité

3,2 M€

Soutien à l'agriculture et à la viticulture

69,1 M€

Budget d'investissement

Pouvoir d'achat des Côte-d'Oriens

+ 0 %

d'augmentation de la fiscalité départementale



Le collège de Brochon en chantier

Face à la crise, le Conseil Général s'engage !

EN 2014, LE CONSEIL GÉNÉRAL RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT ENVERS LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ, L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES.

Dans un contexte social et économique durablement dégradé, l'insertion et l'accompagnement des personnes en difficulté restent un axe majeur des politiques sociales du Département.

Le budget consacré au versement du Revenu de Solidarité Active (RSA), en augmentation de 5,7 %, s'élève à 46 M€. Depuis sa généralisation au 1^{er} juin 2009, le nombre de bénéficiaires du RSA est en augmentation constante. Ils étaient 8 576 en août 2013. 400 000 € ont aussi été inscrits au budget pour le Fonds d'Aide aux Jeunes. Le Conseil Général accompagnera, via le Plan Patrimoine Insertion, 30 chantiers d'insertion pour la mise en valeur du petit patrimoine communal. 2014 verra l'élaboration du nouveau Plan Départemental d'Insertion (PDI). L'accent sera mis sur le parcours menant à l'emploi durable, en particulier dans les secteurs déficitaires en main d'œuvre.

Soutenir l'investissement et l'économie

L'économie côte-d'orientale et notamment les PME et TPE connaissent toujours des difficultés. Bien que cela ne relève pas de sa compétence légale, le Conseil Général réaffirme son soutien à l'économie locale, aux organismes et associations contribuant à la vitalité économique de la Côte-d'Or, à l'immobilier d'entreprise et commercial, à l'aménagement de zones d'activités via le Fonds d'Intervention Economique Départemental, à l'artisanat (commerce ambulancier, aide à

l'informatisation, Prix Stars et Métiers), aux pôles de compétitivité, à la création-transmission d'entreprise... L'agriculture et ses 10 000 emplois seront eux aussi soutenus. Le Conseil Général posera d'ailleurs les principes d'un nouvel accord cadre avec la Chambre d'Agriculture au cours de l'année. Enfin, il maintiendra un niveau d'investissement remarquable (plus de 620 M€ ont été investis entre 2008 et 2013) qui concernera les opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage départementale (rénovation de collèges, aménagements routiers, réalisation d'infrastructures numériques) et les programmes d'aides aux communes et intercommunalités, pour lesquels chaque euro investi génère environ 3 à 4 € supplémentaires de travaux !

Soutenir le pouvoir d'achat des familles

Le Conseil Général n'augmentera pas le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2014. Cette stabilisation de l'impôt Départemental a été rendue possible par la maîtrise rigoureuse des dépenses du Conseil Général ! De même, malgré la hausse de la TVA sur les transports, le Conseil Général maintient le Ticket Transco à 1,50 €. Il maintiendra également la gratuité des transports scolaires*, représentant une charge de 27,1 M€, alors que la réforme des rythmes scolaires l'oblige à organiser dès la rentrée 2014 le transport des écoliers côte-d'oriens sur une demi-journée supplémentaire.

*Pour les élèves fréquentant leur établissement de secteur hors agglomération dijonnaise et beaunoise



Assurer les solidarités envers les Côte-d'Ors

LE CONSEIL GÉNÉRAL EST LE CHEF DE FILE INCONTESTÉ DE L'ACTION SOCIALE DANS LE DÉPARTEMENT. EN 2014, IL CONSACRERA 256,9 M€ À LA FAMILLE ET LA SOLIDARITÉ, AU CŒUR DE SES COMPÉTENCES ET DE SES ACTIONS.

PRÉSERVER LE TEMPS DE L'ENFANCE

En Côte-d'Or, près de 3 000 enfants sont bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance. La protection de l'enfance en danger représentera 26 % des dépenses sociales du Conseil Général. Afin d'assurer au mieux cette mission, de nouveaux outils de pilotage permettant de mieux accompagner les enfants dont il a la charge vont être mis en place. Le Conseil Général poursuivra également ses dispositifs de prévention pour garantir la santé, la sécurité et l'éducation des enfants (PMI) et accompagner les parents. Fin 2014, un nouveau schéma départemental Enfance-Famille déclinera notamment la politique rénovée du Département en matière de protection de l'Enfance.

CHIFFRES CLÉS 2014

Préserver le temps de l'enfance : 67,4 M€ dont

60,7 M€ Actions de protection (accueil des enfants en établissement et en famille, actions éducatives en milieu ouvert)

1,8 M€ Actions de prévention

1,7 M€ Aides financières aux familles

CHIFFRES CLÉS 2014

Accompagnement des personnes en situation de handicap : 63,7 M€ dont

46,6 M€ Hébergement en établissement

0,9 M€ Accueil familial

11,1 M€ Versement de la PCH

2,7 M€ Versement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Conseil Général consacrera un budget de 46,6 M€ (+ 2,4 %) pour l'hébergement en établissement de 1 194 personnes handicapées. Il engagera aussi 11,1 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) bénéficiant à 1 399 personnes. 585 autres personnes reçoivent l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), attribuée aux personnes handicapées dont l'état nécessite l'aide d'un tiers pour les actes essentiels de la vie. Le Fonds Départemental de Compensation (FDC), financé par l'Etat, le Conseil Général, la CPAM et la MSA, intervient en subsidiarité à toutes les autres aides, limitant le reste à charge des personnes handicapées lors de travaux ou d'acquisition d'aides techniques. 90 000 € sont prévus au budget 2014 pour ce Fonds, géré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Par ailleurs, à travers le Service d'Aide à la Vie Sociale (SAVS), dont il finance le fonctionnement, le Conseil Général aide les personnes handicapées à maintenir ou restaurer des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels.

PRENDRE EN CHARGE LA DÉPENDANCE DE NOS AÎNÉS

73,3 M€ seront consacrés à nos aînés, que ce soit pour accompagner leur vie à domicile ou pour la prise en charge en établissement des plus dépendants. 42,3 M€ sont versés dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, dont bénéficient 10 500 personnes âgées. L'APA permet à 5 500 d'entre elles de rester à domicile.

Favoriser autant que possible ce maintien à domicile est la priorité du Conseil Général, traduite dans le nouveau Schéma des Seniors et de l'Autonomie. L'aide aux aidants, la lutte contre l'isolement ou encore la prévention de perte d'autonomie, seront aussi au cœur de l'action du Conseil Général. S'agissant de l'accueil en établissement, le Conseil Général poursuivra son effort de maîtrise des prix de journée afin que les restes à charge demeurent supportables pour les familles.

CHIFFRES CLÉS 2014

Accompagnement des personnes âgées : 73,3 M€ dont

42,3 M€ APA

26,7 M€ Accueil des personnes âgées en établissement

0,9 M€ Accueil familial

Le Conseil Général, solidaire des territoires !

ACTEUR INSTITUTIONNEL MAJEUR POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA CÔTE-D'OR, LE CONSEIL GÉNÉRAL, S'ATTACHE À GARANTIR L'ÉQUILIBRE URBAIN ET RURAL DU TERRITOIRE.

ACCOMPAGNER LES COMMUNES

En 2014, l'accompagnement des projets communaux et intercommunaux représente 24 M€, dont 11,8 M€ consacrés aux projets des 28 contrats *AmbitionS Côte-d'Or*. Le dispositif "Village Côte-d'Or" est reconduit avec une enveloppe d'1 M€, tandis que les programmes d'aides aux bâtiments communaux et aux espaces de rencontres et de loisirs représenteront respectivement 500 000 € et 800 000 €.

Depuis 2008, ce sont plus de 620 M€ qui ont été investis dans les territoires, dont 175 M€ aux côtés des communes et des intercommunalités. En 2013, les 5,1 M€ consacrés à l'investissement dans la voirie de près de 350 communes, ont généré plus de 20 M€ de travaux. En 2014, le Conseil Général poursuivra ses efforts au service du bien vivre 100 % Côte-d'Or !

CHIFFRES CLÉS 2014

Aide aux communes et intercommunalités : 24 M€ dont

11,8 M€ Contrats *AmbitionS Côte-d'Or*

1 M€ Village Côte-d'Or

500 000 € Aide aux bâtiments communaux

800 000 € Aide aux espaces de rencontres et de loisirs

CHIFFRES CLÉS 2014

Mobilité des Côte-d'Oriens

32,5 M€

Transco

dont 27,1 M€

pour le transport scolaire

29,5 M€

Routes

FAVORISER LA MOBILITÉ DES CÔTE-D'ORIENS

En 2014, le Conseil Général consacrera 32,5 M€ au réseau de transports collectifs Transco*. Depuis 2009, et malgré la hausse de la TVA cette année, il maintient le ticket Côte-d'Or à 1,50 € le voyage, quel que soit le trajet. Afin de garantir un maillage routier étroit, sûr et de qualité, 29,5 M€ sont affectés à l'aménagement de la voirie, dont 21,9 M€ pour les routes départementales.

Parmi les opérations clés de l'année : la poursuite des chantiers du contournement de Mirebeau-sur-Bèze (1,3 M€) et de la rocade de Beaune (1,7 M€) et le lancement du chantier de suppression du passage à niveau de Ruffey-lès-Echirey.

Enfin, pour assurer la sécurité des usagers sur l'ensemble du réseau, 7 M€ sont prévus pour la réfection des couches de roulement, 1,2 M€ pour la viabilité hivernale, 800 000 € pour la signalisation horizontale et verticale, 68 400 € pour le Programme Christian Myon pour la promotion de la prévention routière...

* Transports scolaires inclus

ANIMER LE TERRITOIRE

La vitalité d'un territoire reposant notamment sur le dynamisme de son tissu associatif, les différents organismes et associations œuvrant dans le secteur culturel se partageront une enveloppe d'1 M€ pour des projets et des événements qui feront bouger la Côte-d'Or en 2014 ! Par ailleurs, 700 000 € sont inscrits au budget en faveur de la mise en œuvre du Schéma départemental des enseignements artistiques et 500 000 € pour le Schéma d'actions culturelles. 500 000 € seront apportés au réseau de la Médiathèque Côte-d'Or pour le développement de la lecture publique et 100 000 € pour le fonctionnement des Archives départementales.

Le Conseil Général favorisera la pratique sportive en subventionnant les clubs sportifs (1,3 M€) et la réalisation d'équipements sportifs (1,2 M€).

CHIFFRES CLÉS 2014

Animation du territoire

2,5 M€

Sport

3,6 M€

Culture

6 M€

Patrimoine





Construire aujourd'hui la Côte-d'Or de demain

PARCE QUE DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI, LE CONSEIL GÉNÉRAL TRAVAILLE À LA CONSTRUCTION D'UNE CÔTE-D'OR MODERNE, DURABLE ET ATTRACTIVE.

Pour le Conseil Général, donner les meilleures chances de réussite aux jeunes Côte-d'Oriens, passe par des "collèges d'avenir".

Garant de l'entretien et de l'équipement des 47 établissements publics de Côte-d'Or, il consacrera 22,9 M€ à l'éducation, dont 8,9 M€ pour les études et les travaux d'aménagement. 5,5 M€ seront engagés dans la reconstruction du collège La Champagne à Brochon et 1,4 M€ dans la restructuration du collège François Pompon à Saulieu. Les études de programmation pour la restructuration du collège Dorgelès à Longvic débiteront en 2014.

Les technologies de l'information et de la communication étant devenues incontournables dans l'enseignement moderne, le Conseil Général poursuit le développement de l'accès des collèges au haut débit et leur équipement en outils numériques : classes mobiles, tablettes numériques, visio-conférence, baladodiffusion...

Un avenir durable

Le Conseil Général intègre désormais systématiquement les préoccupations de développement durable, notamment en matière de maîtrise de l'énergie, dans toute nouvelle opération de rénovation ou de construction sur son patrimoine bâti : rénovation énergétique des bâtiments, construction de collèges basse consommation et bioclimatiques. Chaque opération de travaux neufs s'inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), en cohérence avec le Plan Bâtiment Grenelle, le

CHIFFRES CLÉS 2014

Jeunesse et éducation

22,9 M€
Education

Aménagement numérique

4,2 M€
Très haut débit

Environnement et développement durable

500 000 €
Gestion des Espaces Naturels Sensibles

450 000 €
Energies renouvelables



Schéma départemental de développement durable, la démarche Agenda 21 scolaire et le Plan Climat Energie Territorial, actuellement en cours d'élaboration.

Par ailleurs, le Conseil Général s'engage activement en faveur de l'environnement et du développement durable. En 2014, il consacrera notamment 500 000 € à la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 450 000 € aux réseaux électriques et aux énergies renouvelables.

Un département connecté

Afin de garantir partout en Côte-d'Or une forte attractivité territoriale, économique et touristique, le Conseil Général s'engage pour le déploiement de la fibre optique. Dans le cadre d'un Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN), ce sont 220 M€ qui seront investis pour une couverture complète du département à l'horizon 2025.

La phase prioritaire (2013-2017) couvrant 300 communes, 487 sites stratégiques et plus de 2 000 entreprises, entre en phase opérationnelle cette année avec le lancement des études d'ingénierie et des travaux prévus à l'automne pour la montée en débit de l'ADSL. Si le Conseil Général, maître d'ouvrage du projet, assumera majoritairement son financement (4,2 M€ en 2014), il sollicitera également l'Etat, le Conseil Régional, l'Europe. Il poursuivra ses autres interventions et programmes d'aide en matière de technologies de communication, notamment les kits satellites et la viabilisation numérique des zones d'activité économique.

CENTENAIRE DE LA GUERRE DE 1914-1918

L'APPEL À TÉMOINS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

A L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE (1914-1918) QUI SE PRÉPARENT PARTOUT EN EUROPE ET DANS LE MONDE, LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE CÔTE-D'OR RENOUVELLENT LEUR APPEL À CONTRIBUTION AUPRÈS DES CÔTE-D'ORIENS...

Si les "poilus" ne sont plus là pour témoigner, restent les souvenirs... Les Archives départementales de la Côte-d'Or conservent de nombreux textes et photographies dans leurs fonds publics. Mais beaucoup d'archives comme les carnets, lettres, documents militaires, photographies et objets fabriqués dans les tranchées, sont pieusement conservés dans les foyers côte-d'oriens. Le Centenaire de la Grande Guerre est l'occasion de partager avec le grand public des instants méconnus de ces cinq années terribles.

Déjà 80 ensembles collectés

Depuis le lancement de l'appel à contribution fin 2013, 80 dépôts ont été enregistrés. "C'est au-delà de nos espérances ! D'autant que 50 autres rendez-vous sont déjà pris jusqu'en mars..." se félicite Ségolène Garçon-Toitot, directrice-adjointe des Archives départementales. Parmi les souvenirs apportés : des correspondances que les soldats entretenaient avec leurs familles, des carnets relatant la vie quotidienne des soldats au front, des mémoires de soldats écrites après leur retour à la maison, mais aussi des photographies, des jumelles, des casques, des objets fabriqués par les soldats dans les tranchées (vasques, cendriers). "Évidemment, l'ensemble des documents sera restitué aux propriétaires après qu'ils auront été numérisés ou photographiés. Ce n'est qu'un prêt temporaire. Nous avons bien conscience de la valeur affective que ces documents représentent pour les familles", précise Ségolène.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CÔTE-D'OR

8 rue Jeannin, à Dijon
03 80 63 67 95
archives@cg21.fr



“ Nous avons bien conscience de la valeur affective de ces documents ”

Jusqu'en 2018 !

Les Archives départementales ont décidé de prolonger la collecte, sur rendez-vous, jusqu'à la fin des commémorations, en 2018 ! Vous avez donc encore largement le temps de fouiller vos greniers. "Ce qu'il nous manque le plus, reprend la directrice-adjointe, ce sont des témoignages sur la vie des femmes en Côte-d'Or en l'absence des hommes. Il fallait bien faire tourner la ferme, ou, dans un département viticole comme le nôtre, vendanger ?"

Partager avec tous les Côte-d'Or

L'objectif du travail des Archives départementales : rendre accessible à tous la mémoire collective et l'histoire de la Grande Guerre vécue en Côte-d'Or... Ce sera fait dans un premier temps sur internet : chaque mois, quelques objets remarquables seront mis à l'honneur sur le site des Archives. Puis, au cours de l'été 2014, une exposition de photographies grand format sera installée dans les jardins du Département et sur les grilles de la cité Henry Berger. En septembre 2014, une autre exposition, plus pédagogique, sera proposée dans les locaux des Archives départementales de la Côte-d'Or. Enfin, fin 2014, l'ensemble des souvenirs collectés sera accessible en ligne via une grande base de données illustrée.



Un pôle scolaire créé à Aignay-le-Duc

Le pôle scolaire d'Aignay-le-Duc a été inauguré le 25 novembre dernier. Une réalisation qui a pu voir le jour avec le soutien du Conseil Général, qui a apporté 176 000 € dans le cadre du contrat *AmbitionS Côte-d'Or* conclu avec la communauté de communes du Pays Châtillonnais. Un nouvel équipement scolaire qui permet d'offrir aux 71 élèves (28 maternelles et 43 élémentaires) des communes d'Aignay-le-Duc, Beaulieu, Beaunotte, Duesme, Echalo, Etalente, Mauvilly, Meulson, Minot, Moitron, Quemigny-sur-Seine et Rochefort, membres du SIVOS d'Aignay-le-Duc, des conditions d'apprentissage et d'accueil périscolaire de première qualité.

PÔLES SCOLAIRES

MAINTENIR L'ÉCOLE EN MILIEU RURAL

FORTS DE LA RÉUSSITE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PÔLES SCOLAIRES MENÉE CES QUINZE DERNIÈRES ANNÉES, LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CÔTE-D'OR, L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA PRÉFECTURE ONT RENOUVÉ LEUR PARTENARIAT EN SIGNANT EN MARS 2013 UNE NOUVELLE "CONVENTION CADRE 2013-2017, RELATIVE AU SOUTIEN À LA RÉALISATION DE PÔLES SCOLAIRES" EN MILIEU RURAL.

1998 : face à la baisse des effectifs scolaires dans les territoires ruraux, l'Etat et le Conseil Général de la Côte-d'Or décident d'encourager les communes de moins de 2 000 habitants au regroupement de classes isolées, dans le cadre de pôles scolaires, composés de trois classes au minimum, dont une de maternelle.

En 2013, afin de conforter et améliorer cette politique de soutien à la scolarisation en milieu rural, les partenaires ont souhaité faire évoluer les critères nécessaires à la réalisation des pôles scolaires. Le label "pôle scolaire" est désormais accordé au terme d'un accompagnement allant de l'émergence du projet à sa réalisation. Les projets de pôles scolaires de Recey-sur-Ource, Franxault et Veuve-sur-Ouche font actuellement l'objet d'un accompagnement technique des services afin de définir précisément leurs besoins et les caractéristiques techniques du futur établissement.

Un enjeu d'aménagement du territoire

Le maintien des écoles dans les petites communes et donc l'attractivité de ces zones rurales, est un véritable enjeu d'aménagement du territoire pour le Conseil Général qui accompagne ces projets de pôles scolaires en finançant les travaux à hauteur de

60 % du montant total (plafonné), taux porté à 70 % dans le cadre des contrats *AmbitionS Côte-d'Or*.

Six projets accompagnés en 2013

Depuis 1998, le Département a ainsi accompagné la réalisation de 22 pôles scolaires, dont 6 en 2013 : Aignay-le-Duc inauguré fin novembre ; Sombernon qui a bénéficié pour son extension d'une aide de 121 000 € ; Verrey-sous-Salmaise en cours de création (30 000 € dans le cadre du contrat *AmbitionS Côte-d'Or* conclu avec la communauté de communes du Pays Châtillonnais), Gilly-lès-Cîteaux et Argilly en cours de création (624 000 € chacun via le contrat *AmbitionS Côte-d'Or* avec la communauté de communes du pays de Nuits-Saint-Georges).

Un soutien aux autres équipements scolaires

Parallèlement à sa politique en faveur des pôles scolaires, le Conseil Général soutient la construction d'équipements scolaires et périscolaires nécessaires au maintien des familles en milieu rural et permettant une meilleure organisation des établissements primaires et maternels en Côte-d'Or. Réalisés en 2013 : l'aménagement de locaux pour la restauration scolaire à Pouilly-sur-Saône (11 200 € dans le cadre du contrat *AmbitionS Côte-d'Or* conclu avec la communauté de communes des Rives de Saône) ; la construction d'une troisième classe maternelle à Perrigny-lès-Dijon (28 433 €) ; la création d'un groupe scolaire à Binges (136 000 € via le contrat *AmbitionS Côte-d'Or* avec la communauté de communes de Pontailler-sur-Saône).

CONSULTATIONS D'AVOCAT

L'ACCÈS AU DROIT, UN DROIT POUR TOUS

LE LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'AVOCAT À AUXONNE LE 13 DÉCEMBRE A MARQUÉ LE COUP D'ENVOI DES PERMANENCES D'AVOCATS TERRITORIALISÉES ET GRATUITES QUI SE DÉPLOIERONT AU COURS DE L'ANNÉE 2014 DANS D'AUTRES COMMUNES.

Depuis 2009, le Conseil Général de la Côte-d'Or s'est impliqué dans la création et le fonctionnement du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD). Cela a notamment permis la mise en place de permanences juridiques dans plusieurs Accueils Solidarité Famille (ASF) du Conseil Général, et des permanences d'avocats dans les tribunaux de Dijon, Beaune et Montbard.

Faciliter l'accès au droit

La création de ces permanences est le résultat d'un diagnostic des besoins des territoires réalisé par le Pôle Solidarités du Conseil Général. Objectif ? Faciliter l'accès de tous les Côte-d'Oriens au droit et au conseil juridique.

Proximité et gratuité

A l'initiative du Président du Conseil Général et du Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Dijon qui ont ensemble engagé et conduit les démarches, et avec l'accord du Président du TGI, qui préside également le CDAD, une nouvelle étape est franchie, en accord avec les maires, de nouvelles permanences d'avocats de proximité, gratuites et ouvertes à tous, sur rendez-vous, devraient voir le jour à Genlis, Is-sur-Tille, Châtillon-sur-Seine, Saulieu et Seurre.

Permanence d'avocats à Auxonne :

Gratuite et ouverte à tous les habitants d'Auxonne et du canton ayant besoin des conseils d'un avocat, elle a lieu une fois par mois, le vendredi matin, salle n° 1 des halles.

Prendre RV à la Mairie.

➔ **En savoir + :**

www.cotedor.fr

www.cdad-cotedor.justice.fr

**REPÈRES**

116 consultations d'avocats réalisées au tribunal de Montbard

95 consultations d'avocats réalisées au tribunal de Beaune

81 personnes reçues en 2012 au sein des ASF de Genlis et Is-sur-Tille dans le cadre des permanences d'information juridique

6 096 visiteurs en 2011 sur le site internet du CDAD

Une permanence d'avocats dans votre commune ?

Vous êtes maire et vous souhaitez mettre en place une permanence d'avocats gratuite au sein de votre commune ? Prenez contact avec le Pôle Solidarités du Conseil Général de la Côte-d'Or qui étudiera la pertinence et la faisabilité de votre demande.
03 80 63 66 00

ÉDUCATION

L'ÉVEIL DES TOUT-PETITS À L'ART ? TOUT UN ART !

UNE PRATIQUE CULTURELLE ET ARTISTIQUE PRÉCOCE PARTICIPE DE L'ÉVEIL ET DU DÉVELOPPEMENT DES TOUT-PETITS.

EN DÉVELOPPANT UNE COLLABORATION ÉTROITE ENTRE SES SERVICES CULTURE ET PMI (PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE), LE CONSEIL GÉNÉRAL FAVORISE LES ÉCHANGES ENTRE LES STRUCTURES CULTURELLES ET CELLES DE LA PETITE ENFANCE POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS À LA CROISÉE DES DEUX UNIVERS.



Depuis deux ans déjà, le service Culture apporte sa contribution à la Journée départementale des assistants maternels en proposant des ateliers artistiques en lien avec la thématique de la rencontre (musique, arts plastiques, mouvement...). Lors de la Journée 2013, en novembre dernier, ayant pour fil rouge "Je suis petit mais important", la Médiathèque Côte-d'Or a mis à disposition des participants des livres et des CD. La compagnie *Le Beau Chaos* a travaillé en amont avec un groupe d'assistants maternelles de Longvic, Fontaine-lès-Dijon et Chevigny-Saint-Sauveur sur une production théâtrale autour des "douces violences" présentée en clôture de la rencontre.

Un projet "Bleu pétouche" pour les territoires

En 2014, le Conseil Général apporte son soutien à la compagnie du Théâtre de l'Éclaircie pour un projet de diffusion et d'action culturelle en Côte-d'Or. *Bleu Pétouche*, destiné aux enfants âgés de 18 mois à 5 ans, aborde les peurs enfantines. Sa diffusion et les actions artistiques qui lui sont liées favoriseront la mise en réseau des crèches, halte-garderies, relais assistants maternels, écoles... et de la culture. Plusieurs communautés de communes, gestionnaires de ces structures, mettront en place cette action sur leur territoire..



Un partenariat avec *A pas contés*

En partenariat avec l'Association Bourguignonne Culturelle (ABC), un temps de rencontre professionnelle sera organisé par le Conseil Général en février dans le cadre du festival *A Pas Contés* à destination de professionnels de la petite enfance et de la culture.

Au programme : une représentation du spectacle *Concert-Tôt* de l'ensemble FA7, suivie d'une conférence table ronde sur le thème de l'accompagnement de l'enfant au spectacle. Marie-Odile Nemoz-Rigaud, psychologue, auteur du livre *Des artistes et des bébés* (éditions Erès), ancienne coordinatrice Petite Enfance et chargée de médiation culturelle au sein du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, accompagnera ce temps d'échanges.

Poursuivre la réflexion

A l'avenir, les interactions entre la culture et la petite enfance devraient s'intensifier avec la mise en place de nouvelles actions mobilisant les partenaires culturels du Conseil Général.

En savoir + : www.cotedor.fr

Mélanie Bussière

**CHEF DU SERVICE COLLÈGES
ET ACTIONS SCOLAIRES**

DES CONDITIONS OPTIMALES POUR NOS COLLÉGIENS

LE CONSEIL GÉNÉRAL, CHARGÉ DE L'ENTRETIEN ET DE L'ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE CÔTE-D'OR, S'ATTACHE À OFFRIR AUX ÉLÈVES LES MEILLEURES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE QUI SOIENT. SURVOL DE CES MISSIONS AUX FRONTIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT AVEC MÉLANIE BUSSIÈRE.

“Ma mission est très polyvalente. Elle comprend de l'administratif, mais aussi du terrain », explique-t-elle.

Outre les différentes dotations d'équipement et de fonctionnement qu'il apporte aux collèges, le Conseil Général assure également la restauration scolaire, l'éducation au développement durable, l'équipement numérique... Des missions gérées au quotidien par le service de Mélanie Bussière, en relation avec les équipes de direction des établissements.

Restauration scolaire, la qualité au juste prix

Le Conseil Général organise la restauration pour les collégiens. Le chef et les personnels de services sont tous agents du Conseil Général. L'Assemblée départementale a entériné le principe d'un tarif unique à la cantine appliqué dans tous les collèges depuis janvier 2014 : 3,56 € le repas, le Conseil Général prenant en charge le reste du coût du repas (7,90 € en moyenne). Avec le Laboratoire Départemental de la Côte-d'Or, il élabore et contrôle l'application du Plan de Maîtrise Sanitaire, garantissant qualité, sécurité et hygiène de la production et du service des repas. Il s'est par ailleurs engagé dans un Plan Départemental Nutrition Alimentation, pour promouvoir la composition et la qualité nutritionnelle des menus. *“Dans ce cadre, nous encourageons aussi les établissements à recourir à un approvisionnement local en produits agricoles. Après les opérations “steak haché” et “bœuf bourguignon” mises en place avec l'association Charolais de bourgogne, une nouvelle opération de promotion des filières locales à la cantine devrait prochainement être organisée”* annonce Mélanie Bussière.



11,2 M€
de dotation

pour les collèges en 2014
Le Conseil Général alloue à l'ensemble des collèges de Côte-d'Or (publics et privés) les moyens de fonctionner via une dotation annuelle de 8,52 M€ pour les 47 collèges publics et 2,7 M€ pour les 7 collèges privés

Chiffres clés des collèges

2,45 millions de repas servis chaque année (13 800 par jour)

4 837 ordinateurs dans les 47 collèges publics

981 vidéoprojecteurs

172 Tableaux Numériques Interactifs¹

40 classes mobiles d'ordinateurs

32 systèmes de baladodiffusion

144 tablettes numériques dans 21 collèges

5 classes mobiles de tablettes numériques

15 dispositifs de visioconférence

28 collèges expérimentant un Espace Numérique de Travail

6 200 clés Keyschool 21 offertes aux collégiens de 6^e en 2013

Sensibiliser les collégiens au développement durable

Mélanie et ses sept collaborateurs pilotent également le soutien aux projets d'Agenda 21 scolaire dans les collèges, en partenariat avec l'Ademe, l'Education nationale et Alterre Bourgogne. 13 établissements sont d'ores et déjà impliqués dans la mise en œuvre de projets avec pour objectif de sensibiliser les élèves au développement durable. Des projets qui ont trait à l'environnement (réalisation de jardins pédagogiques, de nichoirs pour oiseaux ou d'hôtels à insectes...), à l'alimentation (stop au gaspillage alimentaire), aux économies d'énergie, à la gestion des déchets ou de l'eau... Mélanie Bussière s'enthousiasme : *“les équipes pédagogiques sont très mobilisées et les élèves s'investissent vraiment sur ces projets !”*

Des collèges “100 % numériques”

Autre compétence, autre attention du Conseil Général : le développement des usages numériques dans les collèges. *“Le Plan Collège Numérique 2014-2016 suit toutes les évolutions technologiques, assure Mélanie Bussière. Les collèges de Côte-d'Or sont déjà bien équipés en matériels informatiques et numériques : tous disposent de Tableaux Numériques Interactifs, nombre d'entre eux utilisent dans le cadre de leurs cours la visioconférence, les tablettes tactiles ou la baladodiffusion. L'Espace Numérique de Travail fait également partie de l'environnement numérique des collèges... Je pense vraiment qu'en Côte-d'Or, les élèves et les enseignants disposent des conditions matérielles d'enseignement et d'apprentissage optimales”,* conclut la jeune femme.

100 % CÔTE-D'OR



CANTON DE SAULIEU

LIFTING POUR LA SALLE DES FÊTES DE LA MOTTE TERNANT !

Rénovée et agrandie (de 40 m²), la nouvelle salle des fêtes de La Motte Ternant permettra d'entretenir et développer le lien social entre les habitants de la commune et de vivifier le tissu associatif. D'une capacité d'accueil de 173 personnes, elle est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite. Garant des solidarités humaines et territoriales, le Conseil Général a soutenu ce projet à hauteur de 76 500 €. Malgré la crise, il a maintenu en 2013 son soutien aux territoires côte-d'oriens en consacrant 27 M€ à l'accompagnement des communes, notamment à travers les contrats *AmbitionS Côte-d'Or*. Celui qu'il a signé avec la communauté de communes de Saulieu en juillet 2010 prévoit ainsi une aide de 1,56 M€ pour la mise en œuvre de nombreux projets d'intérêt communautaire, parmi lesquels la création d'un centre petite enfance à Saulieu (inauguré en juillet 2012) ou la requalification du centre ville de Rouvray (en cours de réalisation).



CANTON DE IS-SUR-TILLE

LE CENTRAL ADSL DE TIL-CHÂTEL EN SERVICE !

Le NRA ZO (Nœud de Raccordement Abonné Zone d'Ombre) de Til-Châtel a été inauguré en présence de François Sauvadet, Président du Conseil Général. Cette nouvelle infrastructure numérique, raccordée par fibre optique, permet de rendre éligible à l'ADSL jusqu'à 20 Mb/s les lignes téléphoniques de la commune, et une partie de celles d'Echevannes. Les habitants ont ainsi la possibilité de bénéficier du triple-play (internet + téléphonie + télévision). Au total, le Conseil Général a investi 1,2 M€ dans la création de 10 centraux ADSL qui ont permis de desservir 14 communes. Dans le cadre de la phase prioritaire du SDAN (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique) porté par le Conseil Général, 160 nouveaux centraux ADSL/VDSL seront construits d'ici 2017 pour près de 25 M€.



CANTON D'AUXONNE

RD 905, LES TRAVAUX SONT ACHEVÉS

Les aménagements réalisés sur la RD 905 à Auxonne ont été inaugurés le 16 décembre dernier. Les travaux ont porté sur l'aménagement de la traversée d'Auxonne jusqu'à la sortie d'agglomération en direction du Jura. Le Conseil Général, chargé de l'entretien des 6 000 km de routes départementales de la Côte-d'Or, est intervenu sur la réfection de la couche de roulement pour un montant de 261 000 €. Il a aidé la commune, pour l'aménagement de trottoirs et la création d'une piste cyclable le long de l'avenue du Général de Gaulle, via le Fonds Cantonal de Développement Territorial et le produit 2011 des amendes de police, à hauteur de 37 338 €. De mars 2008 à mai 2010, la RD 905 avait déjà fait l'objet de travaux pour un montant de 2 M€, dont 1 M€ apporté par le Conseil Général : carrefours giratoires créés place de la Poste et place de Verdun, reprise de la structure des RD 20, RD 24 et des voies communales en vue de la constitution d'une déviation du centre d'Auxonne. Une piste cyclable a également été créée. L'ensemble des travaux réalisés au cours des trois dernières années sur la RD 905 a permis de sécuriser la traversée d'Auxonne dont le trafic journalier avoisine les 15 000 véhicules dont 10 % de poids lourds.

CANTON DE MONTIGNY-SUR-AUBE

FILIÈRES LOCALES : LES TRUITES DE L'AUBE

L'atelier de transformation du Gaec *Les Truites de l'Aube*, situé à Veuxhaules-sur-Aube, a été inauguré officiellement le 6 décembre. Subventionné par le Conseil Général à hauteur de 10 492 € dans le cadre de son programme "micro-filières", l'atelier de 56 m² permet le découpage de filets et de darnes. Opérationnel depuis juin 2013, le nouvel équipement a permis à Sylvain Tschertter de transformer plus de trois tonnes de poisson au cours des quatre premiers mois. De quoi lui permettre de développer son activité de vente directe et lui apporter un revenu complémentaire. Le pisciculteur envisage même l'embauche prochaine d'un jeune. Le Conseil Général, qui encourage les productions locales de qualité, a accompagné 35 dossiers de micro-filières (25 de diversification et 10 de création) de 2009 à 2013.





CANTON DE POUILLY-EN-AUXOIS

POUR L'AMOUR DE LA PIERRE

LAURENT TUCCINARDI EST UN AMOUREUX DE LA PIERRE. IL EST À LA TÊTE DE DEUX ENTREPRISES INSTALLÉES À CRÉANCEY : LES LAVIERS DE BOURGOGNE, CRÉÉE EN 2007 ET PIERRE MUREUSE DE BOURGOGNE CRÉÉE EN 2009.



Il est aussi Vice-Président de Pierre de Bourgogne, l'association qui a pour objectif de promouvoir la pierre de Bourgogne, d'assurer sa préservation, de fédérer les entreprises qui la travaillent et de sauvegarder certains métiers traditionnels comme celui de laviers.

Pour mettre en valeur ce matériau typique de la région, Laurent Tuccinardi vient d'ouvrir les "Jardins d'exposition". Imaginés par l'architecte paysagiste Vincent Mayot (Ahuy), les Jardins présentent un concept unique.

"Un lieu consacré à la pierre naturelle pour les aménagements paysagés, à ses usages et aux savoir-faire associés, ça n'existait pas", rappelle Laurent Tuccinardi. "Sur 3 000 m², la pierre de Bourgogne que nous extrayons de nos carrières de Molay dans l'Yonne, vieilles de 75 millions d'années, est mise en valeur dans toutes ses déclinaisons. Un espace est réservé aux "pierres du monde" avec des variétés d'Italie, de Turquie, de Grèce... Le site est aussi un espace de détente" s'enthousiasme le dirigeant.

A côté des jardins, un bâtiment moderne en ossature bois accueille ses deux entreprises. Pierre Mureuse de Bourgogne est spécialisée dans l'extraction de pierres naturelles, ornements et de construction.

Les Laviors de Bourgogne est elle, spécialisée dans la restauration de monuments historiques notamment en matière de toitures

en pierre de lave bourguignonne. Un savoir-faire qui tendait à disparaître il y a encore quelques années et que l'entreprise artisanale contribue aujourd'hui à préserver.

Innover et se renouveler

Pour conquérir de nouveaux marchés, Laurent Tuccinardi sait qu'il faut sans cesse innover et surprendre. "Notre gamme de base comportait en 2009, 7 produits ; elle en comporte aujourd'hui 18 !" se félicite-t-il. C'est pourquoi l'entrepreneur travaille régulièrement avec des écoles du Paysage et du Design. Prochainement, pour étoffer sa proposition commerciale, ce sont les étudiants de la prestigieuse école Boule de Paris qui plancheront sur la création de gabions. Le chef d'entreprise a également fait appel à l'école supérieure d'arts appliqués de Bourgogne à Nevers pour un projet lié au mobilier.

Car l'entreprise ne commercialise pas seulement des matériaux bruts, mais aussi du mobilier de jardin, des bancs, des fontaines, des barbecues, des fours à pain...

REPÈRES

10 000 tonnes de produits finis commercialisés par an en France et pays limitrophes (Suisse, Belgique et Allemagne en tête)

10 à 15 salariés employés en fonction des saisons

📍 **En savoir + :**
Les Jardins d'exposition à Créancey
03 58 03 22 89
03 86 75 94 34
www.pierre-paysage.fr

VOTÉ par le
Conseil Général
 le 2 décembre 2013

3,9 M€ de subventions attribués dont :

70 000 € pour l'Acodège dans le cadre des actions collectives du Fonds d'Aide aux Jeunes (auto-école à vocation sociale)

80 470 € pour l'Office Public de l'Habitat de la Côte-d'Or pour réaliser des travaux de mise en sécurité de l'EHPAD Les Perce Neige à Somberron

242 760 € pour l'OPH Orvitis et la SCIC-Habitat Bourgogne pour l'acquisition, l'amélioration et la construction de 43 logements conventionnés à Arc-sur-Tille, Genlis, Sainte-Marie-La-Blanche, Ladoix-Serrigny, Norges-la-Ville et Beaune

70 560 € pour la commune de Courlon pour la création d'un espace de rencontres et de loisirs

84 456 € pour le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Côte-d'Or (Siceco) pour 31 dossiers d'enfouissement des réseaux téléphoniques

282 630 € pour des opérations de gros entretien au sein de différents collèges publics de Côte-d'Or

41 860 € de primes pour 299 élèves scolarisés en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

10 000 € pour la commune de Longvic pour son conservatoire de musique

46 934 € au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Vie Associative

→ VILLAGE CÔTE-D'OR

• **37 370 €** pour les travaux sur le patrimoine communal de neuf communes

• **14 530 €** pour les travaux de voirie à Molesme, Gerland et Villebichot



Sensibiliser les collégiens à la création contemporaine

EDUCATION ARTISTIQUE SENSIBILISER LES COLLÉGIENS À LA CRÉATION CONTEMPORAINE

En 2012-2013, 55 élèves de 4^e du collège Félix Tisserand à Nuits-Saint-Georges ont réalisé des reportages sur les vignerons et œnologues du cru avec Fiona Lindron, "Prix Jeunes Talents de Côte-d'Or" 2009 et Annelise Ragno, accessit du prix en 2010, toutes deux plasticiennes vidéastes. Les images ont été exploitées dans le cadre d'une installation vidéo, *L'Image Parcelleire*, présentée à la Maison de Nuits du 5 au 12 décembre. Un DVD du projet sera remis aux collégiens, à leurs professeurs et aux professionnels du vin qui les ont accueillis. Il sera également diffusé sur le site internet des collèges de Côte-d'Or : www.mycollege21.fr.

Une politique culturelle volontariste du Conseil Général

Ce projet, qui a immergé les adolescents dans l'univers de la création contemporaine, est une illustration de la politique d'éducation

artistique menée par le Conseil Général en direction des collégiens. Le Département a accompagné cette initiative à hauteur de 18 100 € dans le cadre de l'opération "La Côte-d'Or vue par les collégiens", qui leur a permis de découvrir le patrimoine côte-d'orien avec une approche artistique.

Depuis plusieurs années, le Conseil Général a initié de nombreuses actions pour sensibiliser les jeunes au processus créatif et démocratiser l'accès des collégiens à la culture : 7 000 d'entre eux bénéficient chaque année du dispositif "l'école du spectateur" (collège au... cinéma, théâtre, opéra) et plusieurs "Parcours Starter", visant à impulser des dynamiques culturelles nouvelles, vont être mis en place au sein des collèges.

EN SAVOIR + :
www.mycollege21.fr

Avec l'appui du Conseil Général
**Les collèges débordent
de créativité en Côte-d'Or**

La Côte-d'Or vue par les collégiens

→ "L'Auxois agricole, terre d'élevage" avec la photographe Claire Jachymiak au collège Docteur Kuhn à Vitteaux

Parcours Starter

- avec la compagnie *Hautnah* (création d'une comédie musicale) au collège Le Parc à Dijon
- avec l'association *L'œil des Licornes* (création d'un documentaire) au collège André Malraux à Dijon
- avec la compagnie *En attendant* (théâtre) au collège Paul Fort à Is-sur-Tille
- avec l'association *Cirq'onflex* (arts du cirque) au collège Jean-Philippe Rameau à Dijon
- avec la photographe-plasticienne Paule Lanternier (arts plastiques) au collège Marcelle Pardé à Dijon
- avec l'auteur jeunesse Claude Carré (littérature - théâtre - création radiophonique) au collège François Pompon à Saulieu
- avec la compagnie de *l'Escalier* (théâtre) au collège Jean Rostand à Quétigny
- avec Marie-Ange Naltet (arts plastiques) au collège Clos de Pouilly à Dijon
- avec la compagnie *Les Alentours Rêveurs* (danse) aux collèges Fontaine des Ducs et Saint-Bernard de Châtillon-sur-Seine
- avec *Cariboud'Cie* (théâtre) au collège Henri Morat à Recey-sur-Ource
- avec l'association *Why Note / Le Consortium* (arts plastiques - musique) au collège Claude Guyot à Arnay-le-Duc
- avec *A4 Designers* (arts plastiques - design) au collège Les Hautes Pailles à Echenon
- avec Fiona Lindron et Annelise Ragno (arts plastiques) aux collèges François de la Grange à Liernais et Dinet à Seurre
- avec Sarah Witteman (arts plastiques) au collège Roland Dorgelès à Longvic
- avec l'association ABC, le metteur en scène Jean-Michel Baudoin et *Cariboud'Cie* (théâtre) au collège Georges Brassens à Brazey-en-Plaine

SORTIR EN Côte-d'Or

LES 20 ET 21 FÉVRIER
LE CONSEIL GÉNÉRAL ORGANISE
AU PALAIS DES CONGRÈS DE
DIJON LE TOUT PREMIER
SALON DU "BIEN VIEILLIR
EN CÔTE-D'OR".

"Bien vieillir en Côte-d'Or"

Le 1^{er} salon des Seniors et de l'Autonomie

"**B**ien vieillir en Côte-d'Or", c'est l'objectif de ce rendez-vous des 20 et 21 février donné par le Conseil Général aux plus de 60 ans qui pourront y trouver les réponses à toutes les questions qu'ils se posent en matière de forme et bien-être, retraite, patrimoine, lieux de vie adaptés, activités des jeunes retraités, équipement du domicile, services à la personne, nouvelles technologies, loisirs, vie associative... Les exposants (privés, publics, associatifs, institutionnels...) proposeront une large vitrine de solutions et de services pour bien vieillir en Côte-d'Or.



Le Conseil Général accompagne les seniors au quotidien



En lien avec le nouveau Schéma Départemental des Seniors et de l'Autonomie, adopté en octobre dernier par l'Assemblée départementale, la première édition de ce salon sera l'occasion pour le Département de promouvoir les actions qu'il mène ou qu'il soutient en faveur de l'autonomie, du maintien à domicile, et du lien social...

Sur son stand, le Conseil Général vous donne rendez-vous pour vous présenter ses interventions en direction des personnes âgées, à domicile ou en établissement, ainsi que son Schéma des Seniors et de l'Autonomie 2013-2017. Vous pourrez aussi y découvrir la nouvelle édition du guide "Bien vieillir en Côte-d'Or" réalisé en partenariat avec le Coderpa et le nouveau site internet, commun à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et à la Maison de l'Autonomie.

> www.maisondelaautonomie21.fr

Des temps d'échanges et de réflexion

En plus de l'espace d'exposition, le salon proposera au grand public comme aux professionnels des conférences, des tables rondes, des ateliers... sur différentes thématiques : être actif dans sa vie, son quartier, son association ; le couple à la retraite ; bien vivre sa vie de grands-parents ; rester en forme ; bien vivre chez soi ; maintenir le lien social... Des temps d'échanges et de réflexion auxquels participeront de nombreux intervenants spécialistes de ces questions.

En savoir +

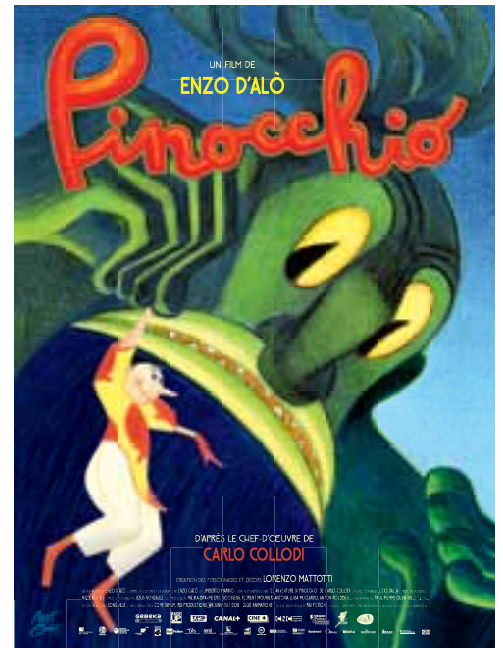
Salon "Bien vieillir en Côte-d'Or", les 20 et 21 février
Palais des congrès à Dijon
Entrée gratuite et ouverte à tous
Programme, exposants et info pratiques : www.cotedor.fr



Festival *Tournez bobines*

Pinocchio va promener sa "bobine" en Côte-d'Or!

Cette année, c'est le film *Pinocchio* réalisé par Enzo D'Alo qui sera le fil d'Ariane de la 9^e édition du festival *Tournez bobines*, événement moteur du partenariat développé entre le Conseil Général de Côte-d'Or et l'Union Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (UDMJC).



Du 19 février au 7 mars, *Pinocchio* sera projeté dans les 25 points du circuit cinéma itinérant en milieu rural.

Le jeune public côte-d'orien (à partir de 5 ans) pourra ainsi (re)découvrir la fabuleuse histoire de ce pantin de bois... En complément des projections, des ateliers mis en place par l'UDMJC dans les centres de loisirs permettront aux enfants de découvrir l'univers du film et d'expérimenter une pratique artistique.

Le film

Pinocchio est un film d'animation qui a été plébiscité par la presse à sa sortie en février 2013. Il reprend l'histoire du célèbre héros de la littérature enfantine créé par Carlo Collodi au 19^e siècle. Les aventures d'un pantin menteur et désobéissant fabriqué par un pauvre menuisier italien en mal d'enfant et sauvé par la Fée aux

cheveux bleus... Une belle épopée qui pourrait plaire encore plus aux parents qu'à leurs enfants.

Les ateliers

En compagnie d'Anne Gautherot, designer graphiste, les enfants pourront identifier le lien entre le cinéma d'animation et les arts graphiques. Ils pourront aussi travailler autour de l'analyse de l'image, du portrait, du relief, du volume... En accompagnement du film, les enfants réaliseront leurs propres masques, en solo ou en groupe. Enfin, la découverte du conte de *Pinocchio* se fera par la mise à disposition de livres prêtés par la Médiathèque Côte-d'Or.

En savoir +
www.cotedor.fr

Le Conseil Général partenaire de l'UDMJC

- Une convention lie le Conseil Général à l'UDMJC pour l'animation du circuit cinéma itinérant en milieu rural. Elle prévoit : une programmation de qualité visant à conserver le label Art et Essai, l'organisation d'animations autour des séances et l'organisation du festival *Tournez bobines* à l'échelle départementale, accessible à tous les publics et particulièrement les scolaires et les familles.
- Depuis plusieurs années, le Conseil Général de la Côte-d'Or apporte ainsi une aide de 120 000 € à l'Union Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (UDMJC) pour son fonctionnement et soutient en particulier l'action "cinéma itinérant". Pour la saison 2012-2013 (septembre à juin), l'action réalisée en matière de diffusion de films en milieu rural a concerné 26 points de projection et totalisé 23 980 entrées sur 626 séances.
- En 2013, le Département a participé, à hauteur de 15 400 €, à la numérisation du matériel de projection.

www.udmjc21.fr

TOURNEZ BOBINES BIENTÔT CHEZ VOUS!

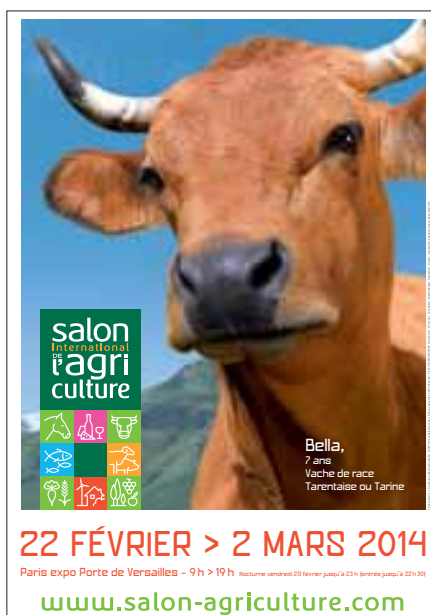
- Aignay-le-Duc** : 3 mars à 18h
- Baigneux-les-Juifs** : 5 mars à 16h
- Bligny-sur-Ouche** : 24 février à 15h
- Chanceaux** : 26 février à 15h
- Chenôve** : 25 février à 17 h 30
- Corcelles-lès-Cîteaux** : 3 mars à 16h
- Demigny** : 4 mars à 16h
- Fleurey-sur-Ouche** : 24 février à 15h
- Fontaine-Française** : 27 février à 15h
- Gissey-sur-Ouche** : 22 février à 17h
- Grancey-le-Château** : 27 février à 16h
- Is-sur-Tille** : 6 mars à 15h
- Lacanche** : 28 février à 17h
- Losne** : 25 février à 15h
- Malain** : 19 février à 15h
- Nolay** : 4 mars à 17h
- Pouilly-en-Auxois** : 1^{er} mars à 17h
- Prenois** : 27 février à 17h
- Recey-sur-Ource** : 6 mars à 17h
- Selongey** : 7 mars à 15h
- Seurre** : 26 février à 15h
- Sombernon** : 28 février à 15h
- Sainte-Colombe-sur-Seine** : 5 mars à 15h
- Venarey-Les Laumes** : 26 février à 15h
- Vitteaux** : 7 mars à 15h

La séance : 4 € (tarif plein)
3 € (tarif réduit)

Salon International de l'Agriculture

La Côte-d'Or se met au vert à Paris

Du 22 février au 2 mars, la Côte-d'Or valorisera son agriculture, sa viticulture, sa gastronomie et les richesses rurales de son territoire au Salon International de l'Agriculture de Paris.



Dans le Hall des produits (hall 7.2), le Conseil Général animera les 22 et 25 février l'espace régional "Ici, c'est la Bourgogne !". 130 m² 100 % Côte-d'Or pour présenter l'offre touristique, valoriser les produits du terroir, la gastronomie et les vins de notre département.

2 journées pour la Côte-d'Or

Pendant deux jours donc le Conseil Général mettra en valeur l'identité et les savoir-faire côte-d'oriens. Un atelier cuisine permettra notamment de valoriser des produits 100 % Côte-d'Or (viande charolaise ; bonbons à l'anis ; confitures, ketchup, beurre et crème de cassis...) avec des démonstrations de chefs. L'espace animation fera la promotion de la viticulture avec des démonstrations de tonnellerie, une mini cave aux arômes et des animations autour de la candidature des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco. Côte-d'Or Tourisme présentera l'oenotourisme et tous les attraits de la Côte-d'Or et deux médiateurs du MuséoParc Alésia proposeront des animations participatives de techniques gauloises pour petits et grands. Enfin, deux nouveautés à découvrir : un espace de vente de produits locaux et un bar à vin (vente au verre et dégustations) animé par le BIVB et l'Ecole des Vins de Bourgogne.

Plus qu'une simple exposition agricole, le Salon de l'Agriculture est une vitrine exceptionnelle et incontournable pour toute la Côte-d'Or. Pour ne pas louper cet événement, le Conseil Général vous fait gagner votre visite au SIA : rendez-vous sur cotedor.fr !

En savoir +
www.cotedor.fr

Paris Expo Porte de Versailles
Du 22 février au 2 mars de 9h à 19h
Nocturne le vendredi 28 février jusqu'à 23h

Avec près de 700 000 visiteurs en 2013, le Salon de l'Agriculture est la plus grande manifestation agricole nationale. 50 ans d'existence, 1 300 exposants, 4 000 animaux... et son prestigieux Concours Général Agricole, faire-valoir de l'excellence de l'élevage et de la gastronomie française, font du SIA une des plus belles vitrines pour les terroirs de France.

La Côte-d'Or, et toutes ses filières

Dans le Hall de l'Élevage et de ses filières (hall 3), le Conseil Général, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, poursuit son soutien à l'agriculture côte-d'orientienne par la mise en valeur de l'élevage et des six races berceau en Côte-d'Or. Le charolais et sa viande seront traditionnellement des stars incontournables avec notamment des animations autour du bœuf bourguignon. La filière lait (élevage, fromages) sur le stand du CNIEL sera particulièrement mise en avant cette année.

L'adosphère

Maison des adolescents

LES CAFÉ PARENTS DE LA MAISON DES ADOLESCENTS

L'Adosphère propose aux parents d'adolescents des rendez-vous mensuels organisés en partenariat avec l'EPE21 (école des parents et des éducateurs de Côte-d'Or) et financés avec le REAAP. Une éducatrice et une psychologue, spécialistes des questions de l'adolescence, animent cette rencontre où les parents d'ados peuvent échanger, s'exprimer et partager leur expérience autour d'un thème.



Prochains Café parents Le samedi de 10h à 12h

- **15 février :**
"accompagner son adolescent, savoir lui donner des ailes"
- **22 mars :**
"Ados et jeux vidéos"
- **12 avril :**
"mi-frères et mi-sœurs, quelle place dans la famille recomposée"
- **24 mai :**
"T'inquiète, je gère"
- **28 juin :**
"Adolescents et sexualité"

📍 **En savoir + :**
Participation sur inscription
03 80 44 10 10
19, rue Bannelier - Dijon
www.maisondesadolescents21.fr

Festival "A pas contés"

Conter sans compter !

La 14^e édition du festival A pas contés, organisée par l'Association Bourguignonne Culturelle (ABC), avec le soutien du Conseil Général, offrira 30 spectacles, à découvrir à Dijon et en Côte-d'Or.

Québec, Belgique, Italie, Portugal, France... les compagnies qui se produiront cette année dans le cadre de ce festival jeune et tous publics, viendront du monde entier ! Au programme de l'édition 2014, des spectacles bien sûr, mais aussi des conférences, des colloques, des expositions, des films d'animation et même un salon international du livre en ouverture de la manifestation. L'objectif de ce melting pot culturel : éveiller la curiosité et attirer l'attention sur la fabuleuse richesse des propositions artistiques en direction de l'enfance et de la jeunesse, qu'elles concernent le spectacle vivant, la littérature, les arts plastiques ou le cinéma.

A Dijon et hors les murs

9 lieux dijonnais (dont la salle Henry Berger du Conseil Général) et 7 villes de Côte-d'Or – Salives, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Chenôve, Is-sur-Tille, Nuits-Saint-Georges et Saint-Seine-L'Abbaye – seront le théâtre des festivités.

30 spectacles – dont 16 créations – seront ainsi proposés à Dijon et hors les murs, ce qui représente 95 représentations. 9 spectacles sont destinés aux moins de 4 ans, 11 spectacles ont été conçus pour les 5-7 ans et 10 spectacles pour les plus de 8 ans. Le spectacle phare du festival sera incontestablement Peter Pan, créé par la compagnie dijonnaise *L'Artifice*, et présenté au Parvis Saint-Jean à Dijon du 17 au 22 février.

En savoir +
www.cotedor.fr

A pas contés,
du 15 au 27 février, dans 16 lieux du département
Retrouvez toute la programmation sur
www.apascontes.fr
Tél : 03 80 30 98 99



FESTIVAL AU CONSEIL GÉNÉRAL !

Trois spectacles seront donnés salle d'honneur à la cité Henry Berger du Conseil Général :

- **Concert-Tôt** (Ensemble Fa7) ravira les tout-petits dans une création alliant musique et chanson. Des coussins multicolores, des lumières féériques et bien des surprises seront au programme de cette représentation accessible aux bébés (dès 6 mois).
- **La Belle Escampette** (Production Articulture), destiné aux 3-7 ans, est un spectacle musical qui frappe à la porte du théâtre avec fantaisie, légèreté et poésie. Deux voix et un violoncelle mêleront des compositions originales et des mélodies anciennes dans un univers baroque insolite.
- Enfin, la compagnie québécoise "Mathieu, François et les autres" proposera de montrer **Le plus court chemin entre l'école et la maison** aux enfants de 6 ans et plus. Il y sera question d'une "vieille petite fille", mi-sorcière, mi-fée, fantaisiste et rêveuse, qui pose un regard tendre sur ce qu'elle n'ose pas affronter. Beaucoup de poésie, un peu de philosophie dans cette pièce à découvrir à partir du 19 février.

- **Le plus court chemin entre l'école et la maison :**
19 février à 15h et 20 février à 9 h 30 et 14h
- **La Belle Escampette :** 22 et 23 février à 10 h 30 et 15h
- **Concert-Tôt :** 24 février à 15 h 30,
25 et 26 février à 10 h 30 et 15 h 30

LES ÉDITEURS CÔTE-D'ORIENS NOUS FONT LIRE

LES ÉDITIONS FATON

Société indépendante et familiale située à Dijon, les éditions Faton sont spécialisées depuis plus de 35 ans dans la publication de revues culturelles et éducatives dans les domaines de l'histoire de l'art, l'archéologie, l'histoire, la culture générale, ainsi que dans l'édition de beaux livres et ouvrages de prestige.

Nouvelles parutions

1513, L'année terrible, le Siège de Dijon.

Laurent Vissière, Jonathan Dumont, Alain Marchandisse.

À l'été 1513, la France fut menacée par une redoutable coalition européenne. Pendant que les Anglais et les Impériaux attaquaient au nord, une importante armée suisse venait mettre le siège devant la cité de Dijon. Pour l'anniversaire du 500^e anniversaire de la levée du siège de Dijon, les auteurs reviennent sur cet événement en le replaçant dans son véritable contexte, celui des guerres d'Italie et des guerres européennes qui ont suivi.



Le temps de Marc Aurèle 121-180

Robert Turcan

Un philosophe au pouvoir ? C'était le rêve de Platon, qui s'est réalisé en 161, quand Marc Aurèle a succédé à l'empereur Antonin le Pieux. Cette promotion de la sagesse à une souveraineté absolue devait mettre un terme aux maux du genre humain... Pourtant, le règne de Marc Aurèle fut, pour une large part, un temps de malheurs pour le monde romain...



LES ÉDITIONS RAISON ET PASSIONS

Fondées en 2006, elles s'inscrivent dans la tradition d'une pensée qui refuse de voir en la raison la négation de toute émotion et dans les passions la ruine de la raison. Sans passions la raison ne serait que vain calcul et sans raison les passions ne seraient que délires.

www.raisonetpassions.fr

Parmi les nouveautés de l'éditeur :

Les larmes d'Agathe

Christian Amstatt

Ce roman met en scène le Morvan de la fin des années 1950 et du début des années 1960. Avec Agathe, on vit l'histoire des transformations du monde rural, l'arrivée de la "modernité", l'attrait de la ville... et le début de la reconnaissance de la place de la femme.



Chronique du Jacquemart

Michel Huber

Depuis 1383, le Jacquemart sonne les heures de la capitale bourguignonne. C'est dans cette histoire, celle de la Bourgogne au temps où elle était un Etat puissant au cœur de l'Europe, que nous plonge ce livre.



L'AGENDA DE VOS SORTIES



Musicales en folie

Théâtre

Beaune

LE MOCHE

Lette, ingénieur brillant, rencontre des difficultés professionnelles en raison de son physique. Ce texte hilarant de Marius von Mayenburg fait une critique acerbe de notre société où tout est fondé sur l'apparence et la marchandisation du physique. La réalisation du Théâtre à Cran, vive et astucieuse, accentue l'humour au vitriol de cette fable moderne sur les miroirs aux alouettes.

6 février

Théâtre municipal
03 80 24 55 61

Dijon

AFFREUX BÊTES ET PÉDANTS

Les idées reçues, les lieux communs, les clichés,

les stéréotypes et la bêtise sont les matériaux de cette fresque acide et jubilatoire sur les métiers culturels. Au programme de ce jeu de massacre : un débat avec les spectateurs, une répétition qui tourne à la séance de torture, une présentation de saison, un artiste présentant son projet à un programmeur...

4 février

Théâtre des Feuillants
03 80 30 98 99

PETER PAN

Avec quatre comédiens accompagnés d'un musicien, et très loin de l'imagerie de Walt Disney, Christian Duchange renouvelle le regard porté sur ce monument de la littérature jeunesse.

17, 18, 19, 20, 21 février

Parvis Saint-Jean
03 80 30 12 12

SOYEZ PRÉSENT DANS CE GUIDE !

Vous êtes une commune, une association, et vous désirez informer les Côte-d'Ors d'une manifestation ? Envoyez, environ deux mois avant l'événement, vos informations et illustrations à : cotedor-magazine@cg21.fr Parution sous réserve de la place disponible.

DIABLOGUONS ENCORE !

Après le succès de "Diabloguons" la compagnie D'éZinguée revient avec "Diabloguons encore" tiré des Diablogues de Roland Dubillard.

12 mars

Bistrot de la Scène
03 80 67 87 39

L'AGENDA DE VOS SORTIES

Musique

Beaune

• YANOWSKI

Il entraîne Gustavo Beytelmann, pianiste et compositeur jadis partenaire d'Astor Piazzola, des troquets enfumés de Buenos Aires aux vertiges des cabarets slaves, rythmé par le violon de Cyril Garac.

14 février

Théâtre Municipal
03 80 24 55 61



PRINTEMPS DES POÈTES EN AUXOIS : 10 ANS DÉJÀ !

Dans l'élan de la manifestation nationale initiée il y a 16 ans, Le Printemps des Poètes en Auxois tente depuis maintenant 10 ans, de saupoudrer le monde qui nous entoure, de lumières particulières. Le thème de cette année "Au cœur des arts" invite à se rencontrer et à rencontrer la poésie sous toutes ses formes, dans des lieux publics parfois surprenants. La comédienne Nathalie Guéraud vous convie à des ateliers de lecture à voix haute, des événements ludiques et festifs, tels le Poézik'bal, le retour du clown Pô Houett, une balade déambulatoire nocturne, et à prendre le temps d'ouvrir le regard sur les événements, les objets et sur tous ceux qui frôlent de près ou de loin notre quotidien... car, comme le dit l'écrivain Michel Houellebecq, "Tout ce qui suspend le temps est poétique."

Du 8 au 24 mars 2014 - En savoir + : www.printempsdespoetes.com



• UNE SOIRÉE CHEZ MONSIEUR ROSSINI

Le Tout-Paris, Verdi, Liszt, se pressent chez Monsieur Rossini pour y passer un bon moment entre amis. Jean-Michel Fournereau, comédien-metteur en scène et le Quatuor vocal Arslys recréent l'une de ces soirées dans un concert-spectacle à la croisée de la musique et du théâtre.

18 mars

Théâtre municipal
03 80 24 55 61

• "OPERETTA"

La compagnie catalane Cor de Théâtre nous offre une vision délirante du chant choral, avec les morceaux lyriques les plus célèbres au monde, de Verdi, Bizet, Offenbach, Mozart, Bellini... Entièrement a capella, ce spectacle séduit par son rythme, sa drôlerie et la beauté des voix.

20 février

Théâtre Gaston Bernard
03 80 91 39 51

• LA BELLE HÉLÈNE

Opéra-bouffe en trois actes de Jacques Offenbach, sur un livret de Henri Meilhac et Ludovic Halévy. Parodie de l'antiquité gréco-latine, c'est aussi l'occasion pour les auteurs de faire de nombreuses références satiriques ou critiques à peine voilées de la société française du Second Empire.

8 et 9 février

Théâtre des Feuillants
03 80 63 75 38



Fontaine-lès-Dijon MUSICALES EN FOLIE

Cette deuxième édition du festival des Musicales en Folie organisée par La Scène Fontainoise, sur le thème : "La musique française au temps de l'Impressionnisme" et sous le parrainage d'Anne Queffelec propose 14 concerts avec l'Orchestre Dijon Bourgogne, l'Ensemble Orchestral de Dijon, le Conservatoire de Dijon, et une pléiade de jeunes interprètes bourguignons.

28, 29 et 30 mars

Centre Pierre Jacques
06 01 96 12 47

Gilly-les-Cîteaux SOIRÉE MUSICALE RÉCITAL DE PIANO

Récital de piano donné par Eric Astoul, lauréat de la Fondation Cziffra. Au programme : Beethoven, Chopin et Liszt.

8 février

Château
03 80 62 89 98



Châtillon-sur-Seine

• "DERRIÈRE LES BRUISSONS"

La Cie la Corde à Vent embarque le spectateur dans un univers sonore inouï. Clés de mécanicien, cornemuse, expirateur à flûtes, arbre à bouteilles, cadres de sérigraphie, cuicas de cantine, clarinettes en PVC... autant de machines à sons étranges et rudimentaires animées par des mécanismes intrigants qui occupent l'espace scénique aux côtés des saxophones, clarinettes, mandoline.

13 février

Théâtre Gaston Bernard
03 80 91 39 51



Dijon

• CONCERT DE GOSPEL

Organisé par l'association Sourires et Solidarité d'Afrique pour aider à la construction d'un orphelinat au Cameroun. Avec Emmanuel Djob (finaliste de the Voice 2013) et son quartet.

8 février

Cathédrale Sainte-Bénigne
03 80 30 39 33



• UN DE LA CANEBIÈRE

De Vincent Scotto, programmé par l'Atelier lyrique de Bourgogne avec le soutien du Conseil Général. Cette opérette sera accompagnée par l'orchestre Agora Musical et les chœurs et les ballets interprétés par l'Atelier Lyrique de Bourgogne.

12 février

Théâtre des Feuillants
03 80 63 75 38

CHALLENGE LES NÉGOCIALES

Cet événement va réunir, comme tous les ans depuis 1989, professionnels et étudiants en formation commerciale. Son but? Permettre à des étudiants de se mettre en situation réelle de négociation face à une centaine de professionnels de tous les secteurs d'activité et d'établir le contact avec des entreprises susceptibles de leur proposer des stages et des emplois. Chaque année de nombreuses entreprises locales et nationales ainsi que les collectivités locales et les médias se mobilisent autour de cette manifestation afin de permettre son organisation et garantir son succès.

Palais des Congrès de Dijon
11 février

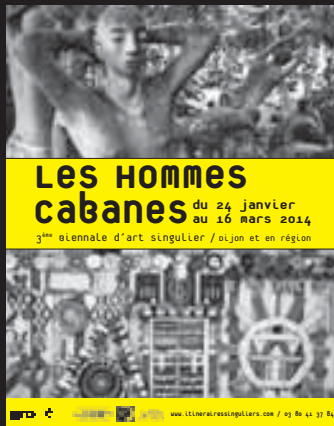
06 42 40 49 80/06 13 31 61 06



3^e BIENNALE D'ART SINGULIER : LES HOMMES CABANES

L'association Itinéraire Singuliers, à l'origine de cet événement, a pour objectif de faire dialoguer l'art avec l'univers de l'hôpital, du handicap, le champ social et bien sûr le grand public. A l'occasion de chaque biennale, elle met à l'honneur des créateurs aux parcours singuliers. Cette troisième édition a été conçue autour de l'œuvre de Mario Curtio, photographe suisse qui sillonne le monde pour fixer sur son objectif des maisons "extra-ordinaires" d'artistes. Outre cette exposition photos, l'association a imaginé pour ce rendez-vous deux autres projets. La résidence itinérante de l'artiste Moss dans quatre hôpitaux de la région, parmi lesquels la Chartreuse de Dijon. Il y aménagera une cabane à jardin avec les patients et les équipes médicales. L'appel à création de cabanes au format "cabane à oiseaux" à destination des structures éducatives, sociales, sanitaires, associatives. Ces réalisations seront exposées durant la semaine "Eclats de biennale". Au programme également, des visites guidées, des ateliers des films...

Du 24 janvier au 16 mars - A Dijon et en Bourgogne - Association Itinéraires Singuliers
03 80 41 37 84 - www.itinerairesinguliers.com



Expos



Châtillon-sur-Seine
OFFRANDES
AUX SOURCES

Eric de la Clos présente, dans la boutique du musée, ses sculptures directement inspirées par les collections d'ex-voto que les Gallo-romains déposaient aux sources de la Seine.

Jusqu'au 7 mars
Musée du Pays Châtillonnais
03 80 91 24 67

Montbard
LA CIGOGNE NOIRE

Exposition consacrée à cet oiseau dont Buffon disait qu'elle était sauvage et solitaire. Antoine Rougeron de la LPO présentera les cigognes noires aujourd'hui et les mesures mises en place pour les protéger, lors d'une conférence le vendredi 14 février à 18h.

Du 14 février au 10 mars
Musée Buffon
03 80 92 50 42

Animations

Beaune
ANTIQUITÉS-BROCANTE

25 exposants professionnels, proposent : cartes postales, livres anciens, affiches, vieux papiers, cartes région de France, meubles, linge et nappes brodées, bibelots de qualité, bijoux, outils, etc...

15 et 16 février
Halle de Beaune
06 14 45 90 83

Dijon
SALON DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

200 exposants présenteront leurs activités liées à la construction, l'achat, le financement, l'aménagement, la rénovation, l'ameublement ou encore la décoration. À noter la présence d'exposants proposant des produits et techniques pour un habitat plus économe et respectueux de l'environnement.

Du 14 au 17 février
Parc des Expositions et Congrès de Dijon
03 80 77 39 00

Seurre
CONCOURS CANIN

Concours d'Agility, organisé par le Club canin nuiton en partenariat avec l'Amicale des fêtes.

23 février
Salle des sports Marcel Pillet
06 68 91 90 18



Jeune public

Beaune
L'ENFANT ROI

Au son du bandonéon de Jacques Trupin, des formes en mousse colorées, simples et expressives nous content l'histoire d'un enfant gâté, persuadé de régner sur son monde sans contrainte, loin de parents et d'amis dont il n'a pas besoin. Mais il se découvre seul et son royaume illusoire ne lui permet pas de grandir.

19 février
Théâtre Municipal
03 80 24 55 61

Danse

Salives
QU'IL EST GRAND
LE CIEL ET BLEU
LE RÊVE

C'est l'histoire d'un homme et d'une femme, dans la nature, au bord du Saint-Laurent, à l'aube d'une belle journée, de la rencontre entre deux corps, de la rencontre entre musique jazz, classique ou contemporaine, danse et nature.

2 février
L'Abreuvoir
03 80 75 19 56

Nature

Leuglay
APPROCHE
EN FORÊT

Venez vous promener lors d'un dimanche d'hiver dans nos grandes forêts du Châtillonnais et peut-être pourquoi pas apercevoir un chevreuil au détour d'une coulée ! Prévoir des vêtements chauds et sombres.

23 février
Forêt à proximité de Leuglay
03 80 81 86 11

ART DANSE, LE FESTIVAL

Le Festival, c'est 10 jours consacrés à la danse avec des chorégraphes qui viennent interpréter eux-mêmes les solos qu'ils ont écrits mais également des pièces de groupe. Chaque spectacle est suivi d'une rencontre avec le public. Ces éditions sont ouvertes sur le monde et rassemblent la création contemporaine dans toute sa diversité avec l'objectif de réunir tous les publics, des plus néophytes aux plus avertis.

Au programme, les toutes dernières créations de la compagnie Affari Esteri, de Lionel Hoche, David Rolland, Serge Ambert, Christine Bastin, Jean-Christophe Boclé, l'étrange solo de Sofia Fitas, l'hommage aux mères de Radhouane El Meddeb et les pièces des jeunes chorégraphes Tatiana Julien et Eugénie Rebetz. A noter également le retour de Carlotta Sagna Sallé et le projet Vospiel du chorégraphe Emmanuel Eggemont.

Du 24 janvier au 1^{er} février
Théâtre Mansart, l'Opéra de Dijon et Théâtre Dijon Bourgogne



GROUPE INITIATIVES CÔTE-D'OR

UMP - UDI - Divers

Le Conseil Général de la Côte d'Or rejette la proposition de carte cantonale

“La République, elle est forte par son Etat, mais aussi par ses territoires (...) j'ai la conviction, c'est que nos territoires sont des lieux de démocratie, d'énergie, de vitalité, de croissance.” Voilà ce que déclarait, le 3 mars 2012, François Hollande à Dijon. Moins de deux après, la lecture de la nouvelle carte cantonale résonne comme un glas. C'est la mise à mort programmée des territoires et des territoires ruraux qui est à l'œuvre.

Le 6 janvier dernier, l'Assemblée départementale a délibéré sur le projet de carte cantonale élaboré officiellement par le ministère de l'Intérieur et la Préfecture, et véritablement par le PS 21 et son chef, M. François Rebsamen, en dehors de toute concertation avec les représentants et les citoyens des territoires.

En Côte-d'Or, 20 cantons et 23 chefs-lieux sont purement et simplement rayés de la carte. En organisant la nouvelle carte des cantons sur une base exclusivement démographique, sans tenir compte des surfaces et organisations territoriales, la carte cantonale assume sa dimension ruralicide et donne les pleins pouvoirs aux zones urbaines : l'agglomération dijonnaise comptera 12 des 23 chefs-lieux de cantons.

Cette réforme ne sera pas sans conséquence sur l'implantation et l'organisation des services publics. Manuel Valls l'a annoncé, le Gouvernement souhaite *“utiliser la nouvelle carte cantonale pour repenser l'organisation de l'État”*. Autrement dit, l'ensemble des services au public qu'abritaient ces chefs-lieux sacrifiés sont appelés à disparaître.

De plus, le binôme formé de deux Conseillers Départementaux, élus ensemble mais exerçant indépendamment leur mandat, constitue une aberration démocratique. De cette manière met en concurrence deux élus sur un même territoire, alors même que les français ont besoin d'unité.

Nous notons que le sujet est loin de faire l'unanimité à gauche où 40% du Groupe des Forces de Progrès a fait le choix de ne pas soutenir cette carte, en votant avec notre groupe, en ne prenant pas part au vote voire en s'absentant.

Nous avons transmis au Préfet l'avis du Conseil Général sur cette carte, accompagné de plus de 200 délibérations de communes qui dénoncent, avec nous, cette nouvelle carte. Désormais la balle est dans le camp du Gouvernement. Pas de nouvelle carte sans réelle concertation !

- Joël Abbey (Pontallier-sur-Saône)
- Charles Barrière (Is-sur-Tille)
- Emmanuel Bichot (Nolay)
- Hubert Brigand (Châtillon-sur-Seine)
- Emmanuelle Coint (Seurre)
- François-Xavier Dugourd (Dijon VI)
- Martine Eap-Dupin (Précyc-sous-Thil)
- Marc Frot (Baigneux-les-Juifs)
- Dominique Girard (Auxonne)
- Alain Houpert (Grancey-le-Château)
- Henri Julien (Aignay-le-Duc)
- Anne-Catherine Loisier (Saulieu)
- Catherine Louis (Saint-Seine-l'Abbaye)
- Georges Morin (Montigny-sur-Aube)
- Gilbert Menut (Fontaine-lès-Dijon)
- Marc Patriat (Semur-en-Auxois)
- Jean-Pierre Rebourgeon (Beaune Sud)
- Ludovic Rochette (Dijon I)
- François Sauvadet (Vitteaux)
- Denis Thomas (Beaune Nord)
- Laurent Thomas (Mirebeau-sur-Bèze)
- Nicolas Urbano (Fontaine-Française)
- Claude Vinot (Recey-sur-Ource)

GROUPE DES FORCES DE PROGRÈS

Socialiste, Radical et Divers gauche

Démocratie ou démagogie ?

La démocratie s'exprime notamment, une fois le temps des élections passé, par les votes des représentants du peuple au Parlement... Ainsi à l'Assemblée nationale et au Sénat, députés et sénateurs votent des Lois que chacun, attaché au respect de l'équilibre républicain, respecte. En décembre 2010 la majorité de droite vote la Loi qui détruit les cantons anciens et crée le conseiller territorial, élu auto-cumulard à la fois mi-conseiller général et mi-conseiller régional... Le gouvernement d'alors n'a pas le temps de redécouper les cantons qu'il a détruit. Viennent alors les années 2012 et 2013 pendant lesquelles la nouvelle majorité abroge le conseiller territorial et se trouve dans l'obligation de créer de nouveaux cantons puisque les anciens ont été supprimés en 2010. Ainsi va la démocratie.

La démagogie ? Il s'agit d'abord d'un discours passionnel et d'arguments irrationnels flattant le plus grand nombre. Et c'est aussi utiliser les moyens du département, et donc l'argent public, pour dénoncer l'application d'une loi.

Affichage permanent dans le journal local sur internet et papier de propos mensongers environ 40 000 €

Affichage dans les abris de bus du département de publicités jouant sur les peurs environ 100 000 €
Deux Côte-d'Or Magazine imprimés en 600 000 exemplaires environ 200 000 €

Coût total environ 340 000 €. Tout cela pour informer ? Pour éduquer ? Pour servir l'intérêt général et le débat démocratique ou pour servir l'intérêt particulier du Président UDI du Conseil général ? A vous de juger.

Le Groupe des Forces de Progrès s'est toujours exprimé très clairement en faveur du respect de la démocratie et nous dénonçons l'utilisation de l'argent des contribuables au profit d'un seul camp, celui de la droite départementale. Nous dénonçons également une lutte rétrograde contre la parité, pourtant principe constitutionnel ! Nous dénonçons enfin les omissions et contradictions irresponsables de la droite départementale, hier pour le conseiller territorial, aujourd'hui contre de nouvelles circonscriptions départementales.

Nous dénonçons une posture antigouvernementale, stérile et sans proposition.

A toutes et à tous, nous souhaitons donc une excellente année 2014 !

- Michel Bachelard (Dijon II)
- Noël Bernard (Genlis)
- Yves Courtot (Pouilly-en-Auxois)
- Jean Esmonin (Chenôve)
- Roger Ganée (Saint-Jean-de-Losne)
- Pierre Gobbo (Arnay-le-Duc)
- Robert Grimpret (Montbard)
- Gérard Leguay (Selongey)
- Céline Maglica (Dijon V)
- Alain Millot (Dijon VII)
- Patrick Molinoz (Venarey-Les Laumes)
- Gabriel Moulin (Bligny-sur-Ouche)
- Jean-Paul Noret (Laignes)
- Jean-Yves Pian (Dijon VIII)
- Pierre Poillot (Lienais)
- Roland Ponsaâ (Dijon IV)
- Colette Popard (Dijon III)
- Pierre-Alexandre Privolt (Nuits-Saint-Georges)
- Jean-Claude Robert (Gevrey-Chambertin)
- Paul Robinat (Sombornon)

www.forcesdeprogres.net

Conseil Général

www.cotedor.fr



53 bis, rue de la Préfecture
B.P. 1601
21035 Dijon Cedex
03 80 63 66 00

INFOROUTE

Retrouvez toute l'info des routes de Côte-d'Or sur www.cotedor.fr rubrique Vos services pratiques

TRANSCO

Lignes et horaires de circulation des cars en période hivernale, Transports scolaires, e-billettique sur www.cotedor.fr rubrique Vos services pratiques

CÔTE-D'OR MAGAZINE

à lire aussi en ligne sur cotedor.fr avec vidéo et plus de photos
www.cotedor.fr

Pour garder le fil de l'actu et recevoir la newsletter abonnez-vous sur WWW.cotedor.fr



Côte-d'Or magazine Votre magazine mensuel d'info départementale

Directeur de la publication : Sébastien Vallet
Direction éditoriale :
Direction Communication
03 80 63 30 05

Rédacteur en chef : Olivier Méliand
Coordination : Frédérique Coudeyrat-Vidoni
Photos (sauf mentions) : Philippe Gillet
Réalisation : Idépole groupe Bygmalion

Impression :
Imprimerie Imaye Graphic
certifiée ISO 9001 et
ISO 14001

Tirage : 250 500 exemplaires
Dépôt légal : janvier 2014
Courriel :
cotedor-magazine@cg21.fr

LA MÉDIATHÈQUE CÔTE-D'OR, L'ANIMATEUR CULTUREL DU DÉPARTEMENT

La Médiathèque Côte d'Or service départemental, assure le développement de la lecture publique qui est une compétence du Conseil Général. Ses actions sont multiples et de nature différente.

Elle anime et développe le réseau des bibliothèques dans les communes de moins de 10 000 habitants. Dans ses locaux de Saint-Apollinaire ou grâce aux deux bibliobus qui sillonnent le département, elle met à leur disposition un fonds de 250 000 documents (livres, CD et DVD) qu'elle enrichit et met à jour chaque année.

Elle forme les bibliothécaires du département pour lesquels elle organise stages, ateliers, journées d'étude...

Pour valoriser la lecture publique, elle organise sur le territoire différentes manifestations. Ainsi, le festival Coups de Contes fait découvrir le conte aux adultes et les



Buissonnières invitent à une balade d'auteurs dans les bibliothèques, collèges et autres structures.

La Médiathèque Côte d'Or, c'est aussi une quinzaine de bibliothécaires spécialisés qui lisent et sélectionnent pour les lecteurs de Côte-d'Or.

En savoir + :

La Médiathèque Côte-d'Or n'est pas ouverte au grand public. Cependant, son site internet propose de nombreuses références d'ouvrages, le calendrier des manifestations, des suggestions de sites intéressants...

www.mediathèque.cotedor.fr

SIGNALEMENT D'ENFANT EN DANGER

Le Président du Conseil Général est responsable de la protection de l'Enfance.

Une cellule Enfance en Danger existe au Conseil Général et permet de prévenir les situations d'enfance en danger.

Vous connaissez un enfant qui a besoin d'aide, ou se trouve en situation de risque de danger ou de danger ? Signalez-le (l'anonymat peut-être respecté).

En vous rendant sur place :

Cellule Départementale de l'Enfance en Danger
1, rue Joseph Tissot à Dijon
Du lundi au vendredi de 9h à 17 h 30

Par courrier :

Conseil Général de la Côte-d'Or
Cellule Départementale de l'Enfance en Danger
53 bis rue de la Préfecture
21 035 Dijon

Par téléphone : 0800 101 119

Par fax : 03.80.63.69.58

Par mail : enfanceendanger@cg21.fr

En contactant les travailleurs médico-sociaux de l'Accueil Solidarité Famille proche de chez vous (Accueil du public : 9h-12h - 14h-17h ; Accueil téléphonique : 8 h 30-12 h 30 - 14h - 17h30)



En dehors des horaires d'ouverture de la cellule Enfance en Danger et des Accueils Solidarité et Famille :

Faites le 119 (numéro vert - 24 h/24).

En cas d'urgence nécessitant une protection immédiate, contacter les services de Police (17) ou de Gendarmerie (17).



Bien vieillir en Côte-d'Or

1^{er} salon des seniors

20 - 21 février 2014 entrée
Palais des Congrès • Dijon gratuite

Exposants, conférences, tables rondes, animations...
Tout pour préparer et bien vivre sa retraite en Côte-d'Or.
Informations et programme sur www.cotedor.fr

en partenariat avec



LE BIEN PUBLIC



Vie SENIOR

un salon organisé par

Conseil
Général
www.cotedor.fr